



AU BURKINA FASO



OPPORTUNITÉS

Agriculture - Mines - Industries
Textile - Infrastructures - Transport
Commerce et investissements - TIC

CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

Environnement juridique - Fiscalité
Nouveaux codes sectoriels





Roch Marc Christian Kaboré
Président du Faso

4 « LE PAYS DES HOMMES INTÈGRES »

8 POURQUOI INVESTIR AU BURKINA FASO

10 CONJONCTURE
UNE CROISSANCE FORTE MALGRÉ
LES DÉFIS SOCIAUX ET SÉCURITAIRES

14 COMMERCE EXTÉRIEUR
L'OR CONTINUE DE PORTER LA CROISSANCE
DES RECETTES D'EXPORTATION

16 FOCUS / CE QU'IL FAUT RETENIR DU PLAN
NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL (PNDES) 2016-2020

20 INTERVIEW / STÉPHANE OUÉDRAOGO :
« POUR LES RÉUSSIR, IL IMPORTE DE CENTRALISER
L'ENSEMBLE DES PROJETS PPP »

■ UNE ÉCONOMIE OUVERTE AUX ÉCHANGES ET À L'INVESTISSEMENT

24 REPOSITIONNER LE BURKINA FASO
DANS LE « TOP 10 » DES PAYS RÉFORMATEURS

28 INTERVIEW / HUGUETTE RADEGONDE NEBIGNA
BAMA/OUILI : « L'ABI COORDONNE LA PROMOTION
ET LA FACILITATION DES INVESTISSEMENTS »

30 UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE
ET INSTITUTIONNEL PROTECTEUR

32 UNE FISCALITÉ INCITATIVE

34 FOCUS / LES INSTITUTIONS EN CHARGE
DE LA FACILITATION DES INVESTISSEMENTS
AU BURKINA FASO

36 INTERVIEW / PAUL KABA THIÉBA :
« RÉUNIR LES RESSOURCES DE FINANCEMENT
À LONG TERME DU BURKINA FASO »

■ AGRICULTURE : AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET RENFORCER LA TRANSFORMATION LOCALE

40 CONSOLIDER L'AGRICULTURE COMME
MOTEUR DE L'ÉCONOMIE BURKINABÉ

46 FOCUS / BAGRÉ : LE PÔLE DE CROISSANCE
QUI MONTRE L'EXEMPLE

48 FOCUS / MARCHÉ DU COTON BIO :
UNE PLACE À PRENDRE

■ INDUSTRIE EXTRACTIVE : UN SOUTIEN À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

52 L'OR CONTINUE D'ATTIRER
LES INVESTISSEMENTS

56 DE L'OR, MAIS PAS QUE...

58 FOCUS / UN CODE MINIER POUR
UNE CROISSANCE PLUS INCLUSIVE

■ INFRASTRUCTURES : CONSTRUCTION DES VOIES DU DÉVELOPPEMENT BURKINABÉ

62 L'ACCÈS AUX ZONES À FORTES POTENTIALITÉS
ÉCONOMIQUES AMÉLIORÉ

66 FOCUS ENTREPRISE / AIR BURKINA
SE TRANSFORME

68 LE RÉSEAU FERRÉ RÉNOVÉ : UN SOUTIEN
À L'AGRICULTURE ET AUX MINES

70 FOCUS ENTREPRISE / AVEC SCANIA
ET RATP, OUAGADOUGOU VEUT AMÉLIORER
LA MOBILITÉ URBAINE

■ INFRASTRUCTURES : CONSOLIDER LES BASES DU DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

74 ÉLECTRICITÉ : NOUVELLES
CAPACITÉS, RENOUVELABLE
ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

78 EAU : DES PROGRÈS À CONFIRMER

■ INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES : UNE COMPÉTITIVITÉ À AMÉLIORER

84 TRANSFORMER LES MATIÈRES PREMIÈRES LOCALEMENT

86 FOCUS ENTREPRISE / UNE VALEUR AJOUTÉE AU COTON :
VERS LA RENAISSANCE D'UNE INDUSTRIE TEXTILE

90 RÉDUIRE L'INFORMEL ET « CONSOMMER LOCAL »

92 FOCUS / LES PÔLES DE CROISSANCE

94 HAROUNA KABORÉ, MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT : « LA ZLECAF POURRAIT
FAIRE CROÎTRE NOS EXPORTATIONS AFRICAINES DE 12 % »

■ SERVICES : UN ENVIRONNEMENT PLUS FAVORABLE AUX ENTREPRISES PRIVÉES

100 PLUS DE BANQUES POUR AMÉLIORER L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

103 FOCUS / UNE BANQUE DÉDIÉE AU SECTEUR AGRICOLE

104 TIC : DES FLUX INTERNET EN CROISSANCE

106 TOURISME, CULTURE ET ARTISANAT :
DES JOYAUX À POLIR

108 FOCUS / ARTISANAT : DES TALENTS À ACCOMPAGNER

110 SANTÉ : PLUS D'INFRASTRUCTURES DE PROXIMITÉ
ET DE SOIGNANTS

112 ÉDUCATION : FORMER MIEUX
ET POUR LES BESOINS DU MARCHÉ

« LE PAYS DES HOMMES INTÈGRES »

UN PAYS CARREFOUR, UNE TERRE D'HOSPITALITÉ

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il partage ses frontières avec le Ghana, le Togo, le Bénin et la Côte-d'Ivoire, au sud ; le Mali, à l'ouest et au nord, et le Niger, au nord-est. Sa superficie est de 274 200 Km². Situé à environ une heure trente minutes de vol des capitales des pays limitrophes, il offre une base régionale idéale pour rayonner dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Il est un point de transit stratégique pour les échanges commerciaux interétatiques.

DEUX GRANDES SAISONS CLIMATIQUES

Le climat du Burkina Faso est de type intertropical. On y distingue deux saisons de durées inégales : une saison des pluies de 3 à 4 mois, qui s'étale de juin à septembre, et une saison sèche de 8 à 9 mois, qui s'étend d'octobre à mai. La période la plus favorable au tourisme est celle qui va du mois de novembre au mois de février, elle n'est pas pluvieuse et offre des températures raisonnables.

UNE POPULATION JEUNE

L'Institut national de la statistique et de la démographie burkinabè (INSD) estime la population à 20,8 millions d'habitants en 2019. Les moins de 25 ans représentent 67 % de l'effectif total de cette population, alors que les jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans en représentent 33,2 %. Les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentaient qu'environ 3 % de la population sur la période 2007-2016, contre 32 % de celle des 15-35 ans.

LES LANGUES PARLÉES

Terre d'hospitalité, le Burkina Faso est le fruit de nombreuses migrations de peuples venus d'horizons divers qui s'y sont établis pour former aujourd'hui une communauté de 63 groupes ethniques. Y vivent des hommes et des femmes travailleurs et déterminés. La langue officielle du Burkina Faso est le français et les langues nationales les plus parlées sont le mooré, le dioula et le fulfulde.

UN PAYS DE DIALOGUES

Le Burkina Faso est subdivisé en treize régions administratives, 45 provinces et 352 communes.

-
**la population
âgée de 0 à 14 ans
représente
presque la moitié
de la population
burkinabè**
-

Les deux principales villes sont Ouagadougou, la capitale politique, et Bobo-Dioulasso, la capitale économique. Depuis 1991, le pays a officiellement opté pour un système politique démocratique en adoptant une constitution par voie référendaire et en organisant des élections présidentielles et législatives. Il dispose d'institutions fortes et applique le multipartisme.

Les libertés d'expression y sont garanties. 36^e au niveau mondial, le Burkina Faso est le 5^e pays africain au classement 2019 de Reporters sans frontières. C'est aussi une terre aux traditions multiséculaires qui est le résultat d'une quête permanente de dialogue social. Il est riche de sa diversité et prône le dialogue interreligieux et la coexistence pacifique. Des qualités qui, espèrent les Burkinabè, leur permettront de sortir du piège terroriste posé à travers le pays.

CLASSEMENT MONDIAL DE LA LIBERTÉ
DE LA PRESSE 2019
(SOURCE : REPORTERS SANS FRONTIÈRES)

1	Norvège	7,82
23	Namibie	18,95
25	Cap-Vert	19,81
27	Ghana	20,81
31	Afrique du Sud	22,19
36	Burkina Faso	24,53



UN PAYS INTÉGRÉ DANS LA DIPLOMATIE MONDIALE

Avec un leadership affirmé sur le plan régional et international, le Burkina Faso promeut la paix et l'intégration entre les peuples à travers une participation active aux instances des ensembles régionaux et internationaux. Il est ainsi membre du Conseil de l'Entente, du G5 Sahel,

du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), de l'Autorité du Liptako-Gourma, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.



SUPERFICIE

274 200 KM²

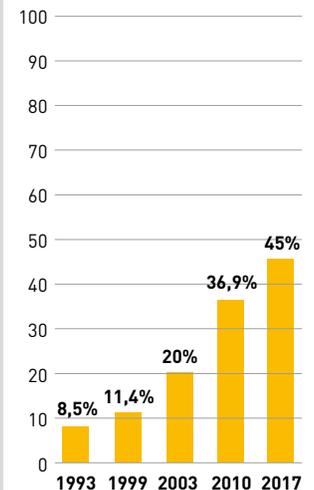
**ÉVOLUTION
DES QUELQUES
INDICATEURS
DE DÉVELOPPEMENT
HUMAIN**

352 COMMUNES

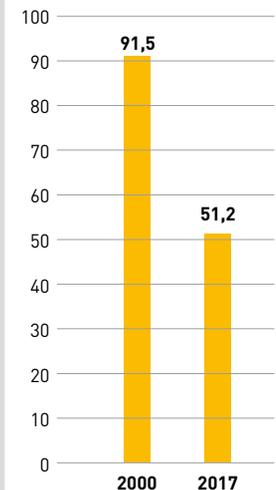
**13 RÉGIONS
ADMINISTRATIVES**



**TAUX DE FEMMES SOUHAITANT
ACCÉDER À LA PLANIFICATION
FAMILIALE**



**TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE
(MOINS DE 1 AN POUR MILLE
NAISSANCES VIVANTES) :**



POPULATION



15 224 780
en 2009

(SOURCE : INSD)



20 870 060
(projection 2019)

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (ÂGE)



LE MOUHOUN

PLUS LONG COURS D'EAU
DU PAYS, EST LONG DE

680 KM

45 PROVINCES

**INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE
PRIMAIRE (BRUT %)**



2010 **45%** 2017 **93,6%**

**TAUX D'ACHÈVEMENT DU PREMIER
CYCLE DES ÉTUDES SECONDAIRES
[% DU GROUPE D'ÂGE PERTINENT] :**



2000 **6,5%** 2017 **37%**

(SOURCE : BANQUE MONDIALE, SAUF PRÉCISION)



POURQUOI INVESTIR AU BURKINA FASO

L'AMBITION ET LA PERSPECTIVE D'UNE FORTE CROISSANCE, MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

Le gouvernement burkinabè, né suite au renversement populaire du régime Compaoré, a inscrit des ambitions majeures dans un Plan national de développement économique et social (PNDES) appelé à être exécuté de 2016 à 2020. Celui-ci s'est immédiatement heurté à un contexte interne marqué par le défi sécuritaire et les revendications sociales. Comme dans plusieurs pays voisins, les attaques terroristes continuent de marquer les Burkinabè. Pour autant, le gouvernement œuvre sur tous les fronts pour suivre la ligne directrice qu'il s'est fixé.

En octobre dernier, tout en prenant en compte ce contexte sécuritaire et social, la société de notation financière Standards and Poor's a maintenu au pays sa note à « B stable ». Elle anticipe « une activité économique vigoureuse » et « un taux de croissance économique supérieur à 6 % sur la période de projection jusqu'à 2022 », alors que « les déséquilibres économiques devraient continuer à diminuer ».

L'institution, en se basant sur des données objectives, encourage ainsi les autorités à poursuivre leurs efforts dans les secteurs les plus porteurs et à investir dans ses infrastructures :

→ C'est le cas de l'agriculture et de l'agro-business, dans lequel le pays a déjà investi avec ses partenaires financiers dans le cadre d'ambitieux pôles de croissance. L'élevage génère des produits demandés dans la sous-région.

→ L'or est devenu en dix ans l'un des moteurs de l'économie burkinabè. Plus généralement, le développement du secteur minier (20 % du potentiel ouest-africain) se poursuit afin de contribuer plus encore à l'essor d'autres filières et au bien-être de tous les citoyens.

→ Le gouvernement est déterminé à investir dans les infrastructures (énergie, routes, TIC, santé, éducation, etc.), ainsi que dans la réorganisation de leur gestion, en privilégiant les partenariats public-privé.

→ Grâce aux festivals qu'il organise avec régularité, le Burkina Faso est reconnu à l'international comme un pays de culture, d'artisanat et même de sport, avec le Tour cycliste le plus connu d'Afrique. Le Burkina regorge d'opportunités dans tous ces domaines, notamment dans le marché de l'artisanat qui est en cours de consolidation.

LE BURKINA FASO BÉNÉFICIE D'AVANTAGES COMPARATIFS EN MESURE DE SUSCITER ET DE FACILITER LES INVESTISSEMENTS :

→ UN GOUVERNEMENT REDEVABLE DEVANT LE PEUPLE

« Le pays des hommes intègres » a organisé en novembre 2015 des élections démocratiques à l'issue desquelles un gouvernement conscient d'être comptable à l'égard de ses électeurs a été élu.

→ UNE VOLONTÉ RÉFORMATRICE QUI SE TRADUIT SUR LE TERRAIN

Le cadre institutionnel du Burkina Faso (constitution, codes d'investissements sectoriels, etc.) est en train d'être revu à l'aune des demandes politiques, sociales et économiques exprimées par la société depuis 2014. Le gouvernement social-démocrate accorde un rôle accru au secteur privé et travaille à une meilleure articulation de ce dernier avec l'administration.

→ AU CŒUR DE LA CEDEAO

Frontalier de six pays auxquels il est relié par

la route, le Burkina Faso se situe au cœur de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, soit un marché de près de 300 millions d'individus au sein duquel la liberté de circulation des personnes, des biens et des capitaux est garantie.

→ FONCIER : UN ENJEU DÉSAMORCÉ

Le Burkina Faso est l'un des rares pays africains à avoir éclairci les conditions d'accès au foncier afin d'y attirer de manière sécurisée les investisseurs.



Le président Kaboré en visite à la mine d'or de Houndé

CONJONCTURE

UNE CROISSANCE FORTE MALGRÉ LES DÉFIS SOCIAUX ET SÉCURITAIRES

La croissance économique du Burkina Faso dépasse les 6 % depuis 2017 malgré les difficultés sécuritaires, sociales et politiques auxquelles le pays est confronté. L'agriculture, les mines ou encore les services contribuent fortement à cette performance.

Le Burkina Faso est lancé depuis 2016 dans la mise en œuvre d'un Plan national de développement économique et social (PNDES, Voir page 16). Dès son lancement, cet ambitieux plan s'est heurté à des conditions internes difficiles. Celui-ci a été marqué non seulement par l'accentuation du défi sécuritaire, mais aussi par des revendications salariales dans plusieurs secteurs d'activité. Ces conditions, intervenues en pleine transition politique, après le renversement du président Compaoré en 2014, ont amené le Fonds monétaire international (FMI) à conseiller à Ouagadougou d'améliorer l'équilibre du budget avant de lancer certains projets stratégiques.

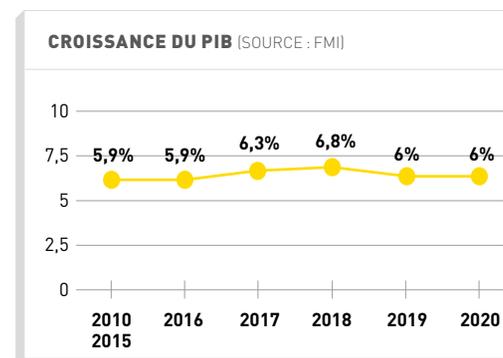
Estimée à 6,8 % en 2018, l'un des meilleurs scores de la sous-région, la croissance du PIB est attendue à 6 % en 2019

novembre 2016 à Paris. Tout en créant l'espace fiscal nécessaire à la réalisation des objectifs du PNDES, les autorités ont lancé plusieurs projets structurants, notamment dans les infrastructures de base, et elles continuent de le faire. L'établissement de relations diplomatiques avec la république populaire de Chine devrait également concourir à l'accélération de la mise en œuvre de projets majeurs routiers, énergétiques ou encore sanitaires.

Malgré toutes les difficultés auxquelles le pays a été confronté depuis quatre ans, la croissance n'a cessé de s'améliorer entre 2015 et 2018 avant de se stabiliser

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT CLAIR POUR BOUSSOLE

La seconde revue de la Facilité élargie de crédit (FEC) au Burkina Faso a eu lieu en mai 2019 et le pays n'a jamais perdu le soutien de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, auprès desquels 12,7 milliards d'euros de promesses d'aides ont été enregistrées en



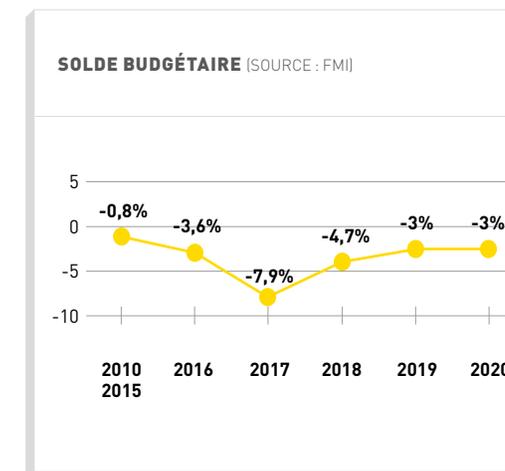
Le président Kaboré en compagnie du président chinois Xi Jinping

cette année à un niveau élevé. Estimée à 6,8 % en 2018, l'un des meilleurs scores de la sous-région, elle est attendue à 6 % en 2019. Le maintien du dynamisme du secteur minier et le rebond de la production agricole ont notamment soutenu cette croissance, bien que les principales filières restent marquées au Burkina Faso par le caractère informel du marché de l'emploi.

CROISSANCE FORTE, INFLATION MAÎTRISÉE, ENDETTEMENT MODÉRÉ

En 2018, l'inflation moyenne s'est établie à 2 % et le déficit du compte courant s'est resserré à 5,8 % du PIB, reflétant une forte hausse des exportations de l'or et de produits agricoles. La hausse de l'inflation, estimée à 0,4 % en 2017 par la Banque mondiale, est principalement due à l'augmentation des prix des boissons alcoolisées, du logement et des hydrocarbures. Le Burkina Faso devrait également pouvoir respecter le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB en matière de déficit budgétaire en 2019.

Le déficit public s'est réduit de plus de trois points de pourcentage du PIB entre 2017 et 2018, et a atteint 4,9 % en 2018, contre 7,8 % en 2017. Les grèves prolongées dans la fonction publique, y compris au ministère de l'Économie et des Finances, ont négativement affecté la collecte des impôts et des taxes. Mais une plus forte mobilisation des dons extérieurs (4,1 % du PIB) a permis d'atténuer l'effet négatif de ces mouvements sur les recettes publiques.



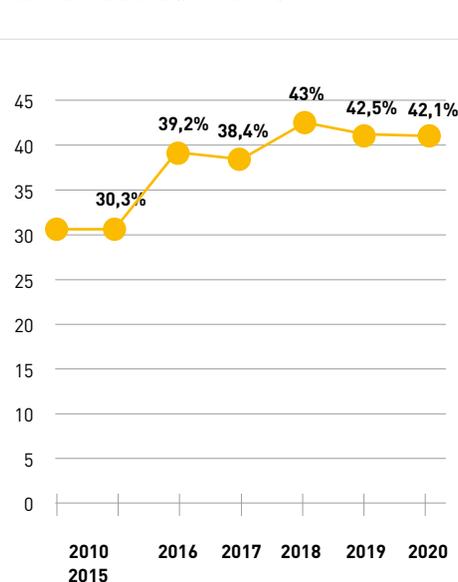
UN RISQUE D'ENDETTEMENT FAIBLE

Le risque de surendettement du Burkina Faso est modéré. Le ratio encours de la dette sur le PIB se situait en 2017 à 24,2 % du PIB, soit à trois milliards de dollars selon la Banque mondiale, donc largement en dessous du seuil communautaire de 70 %. Cette soutenabilité de la dette s'explique notamment par la croissance du PIB et par la politique prudente de l'endettement du pays. La dette extérieure était en 2017 encore essentiellement concessionnelle, détenue à 86,3 % par les créanciers multilatéraux (Banque mondiale, FMI, Banque africaine de développement), alors que la dette intérieure était constituée à 87,8 % de titres publics.

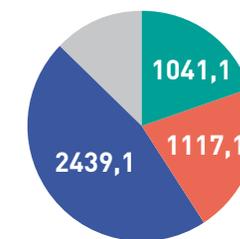
Le gouvernement burkinabè recourt modérément au marché financier régional. En revanche, il fait de l'utilisation des Partenariats public-privé (PPP) un objectif stratégique pour financer les investissements structurants. Les perspectives économiques demeurent favorables à moyen terme, c'est-à-dire au moins jusqu'en 2021 selon la Banque mondiale, avec une croissance du PIB qui devrait se stabiliser autour de 6 %. La croissance économique devrait être maintenue par les services, les mines et l'agriculture, alors que l'inflation devrait se stabiliser en dessous de 3 %.

Les perspectives économiques demeurent favorables à moyen terme, c'est-à-dire au moins jusqu'en 2021 selon la Banque mondiale

DETTE PUBLIQUE (SOURCE : FMI)



PIB PAR SECTEURS EN 2018, VALEUR AJOUTÉE
BRUTE ANNUELLE AUX PRIX CONSTANTS
(EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)



(SOURCE : INSD)

Secteur primaire	1041,1
Agriculture	556,8
Élevage	360,7
Sylviculture, pêche, chasse	123,6
Secteur secondaire	1117,1
Extraction	205,3
Industrie manufacturière	394
Énergie	133,1
BTP	384,7
Secteur tertiaire	2439,3
Commerce	507,4
Hôtellerie et restauration	44,9
Transports	42,4
Télécommunications	311,5
Services financiers	205,8
Autres services marchands	229,9
Administrations publiques	1136,3
Autres services non marchands	87,4
SIFIM	- 126,3*
Impôts et taxes	669,2
PIB	5266,7

* Les SIFIM ont été retranchés à la somme totale du secteur tertiaire

COMMERCE EXTÉRIEUR

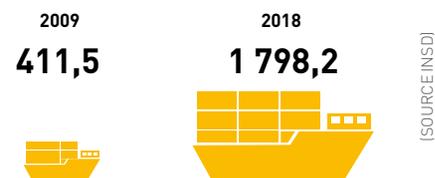
L'OR CONTINUE DE PORTER LA CROISSANCE DES RECETTES D'EXPORTATION

La vente d'or a permis le quadruplement des exportations burkinabè depuis dix ans. Quant à la hausse des importations, elle est notamment portée par l'augmentation des cours des hydrocarbures.

La valeur des exportations burkinabè a augmenté ces dernières années grâce à l'industrie aurifère. Elle s'élevait à 411,5 milliards de francs CFA en 2009 et à 650,3 milliards l'année suivante, alors que le coton dominait encore les ventes internationales et que l'exploitation de l'or débutait seulement. Résultat, en 2011, la valeur des exportations a presque doublé, atteignant 1111 milliards de francs CFA. Depuis, elle n'a cessé de croître à mesure que de nouvelles mines d'or sont entrées en exploitation.

vétique apparaît aussi comme le principal acheteur du coton burkinabè, suivie de près par Singapour. Les graines et les fruits oléagineux représentent eux aussi une part considérable des exportations, ils sont destinés aussi bien au marché européen qu'africain (Togo et Ghana) ou asiatique, alors que la Côte d'Ivoire achète la totalité des ouvrages en zinc produits dans le pays.

LA VALEUR DES EXPORTATIONS A PLUS QUE QUADRUPLÉ EN 10 ANS (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)



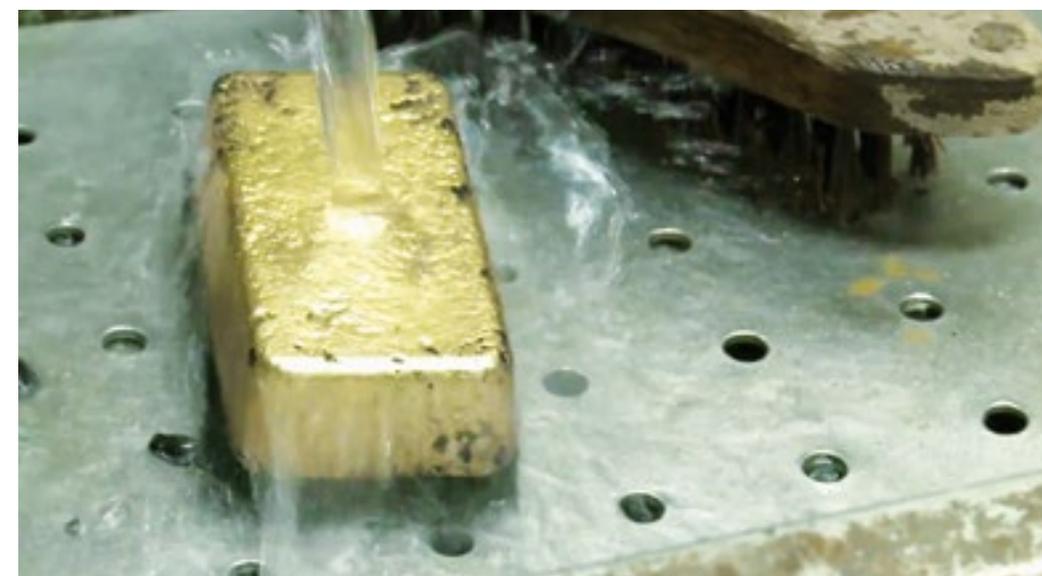
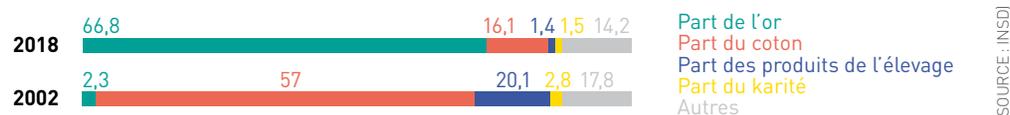
EXPORTATIONS

La Suisse récupère une large partie de l'or exporté par le Burkina Faso, suivie de l'Inde et de l'Afrique du Sud. La communauté hel-

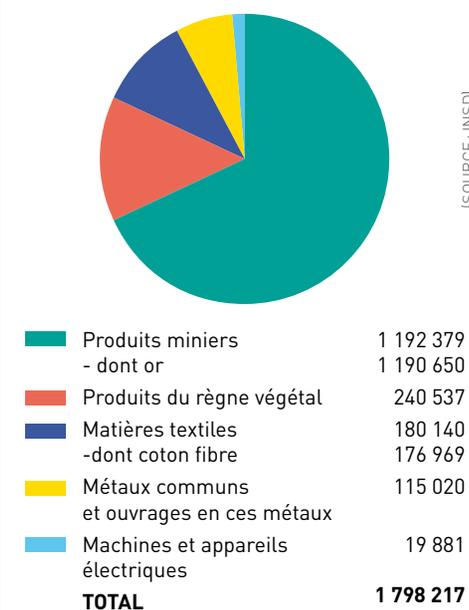
IMPORTATIONS

Les importations ont plus que doublé en dix ans, passant de 977 milliards de francs CFA en 2009 à 2 393 milliards en 2018. Les Pays-Bas et la Côte d'Ivoire, suivis du Ghana, sont les principaux vendeurs de combustibles au Burkina Faso. Le pays achète l'essentiel de ses « machines et appareils » à la Chine, suivie de loin par la France, l'Allemagne l'Espagne ou encore les États-Unis. La Chine et le Japon, loin devant l'Allemagne, les États-Unis et l'Inde, se partagent le marché burkinabè de l'automobile, des cycles et cyclomoteurs, et des tracteurs.

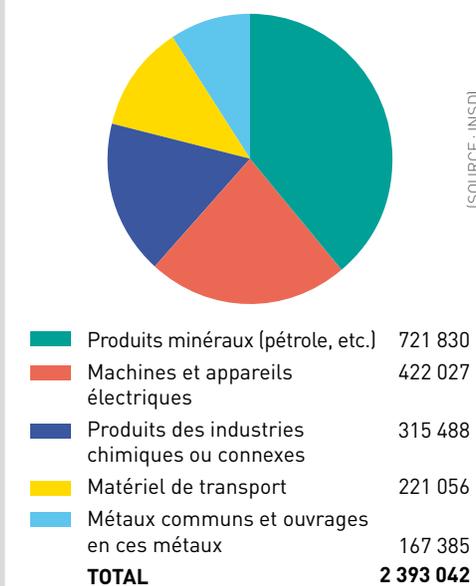
ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS BURKINABÈ (EN %)



PRINCIPALES EXPORTATIONS EN VALEUR (2018, EN MILLIONS DE FRANCS CFA)



PRINCIPALES IMPORTATIONS EN VALEURS (2018, EN MILLIONS DE FRANCS CFA)



▶ CE QU'IL FAUT RETENIR DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES) 2016-2020



Le Burkina Faso a réalisé de nombreux plans de développement durant son histoire. Néanmoins, ceux-ci n'ont pas permis de créer des dynamiques créatrices de richesses nécessaires à l'amélioration durable du bien-être des citoyens. C'est ce défi que le Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES), adopté le 20 juillet 2016, veut relever.

Il s'appuie sur le programme du président Kaboré ainsi que sur la Vision Burkina 2025, tout autant qu'il prend en compte les engagements internationaux du pays. Il succède à la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015, à laquelle il emprunte les programmes pertinents et les études et enquêtes réalisés dans le cadre de cette dernière. Il est imprégné de la conjoncture sociopolitique et sécuritaire récente. Il met en lumière la forte demande sociale en matière de justice et de sécurité, d'accès à l'emploi et d'accès à des infrastructures et à des services sociaux de qualité.

UNE CROISSANCE FORTE ET INCLUSIVE

L'objectif du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè pour atteindre une croissance forte, durable, résiliente et inclusive. Référentiel des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020, il vise une croissance cumulative du revenu par habitant à même de réduire la pauvreté, de renforcer les capacités humaines et de satisfaire les besoins fondamentaux, dans un cadre social équitable et durable.

IL SE DÉCLINE EN TROIS AXES STRATÉGIQUES :

- ▶ **Le premier, « réformer les institutions et moderniser l'administration », est consacré au renforcement de la gouvernance dans ses dimensions politique, administrative, sécuritaire, économique et locale.**
- ▶ **Le deuxième, « développer le capital humain », met l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle et technique, la santé, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.**
- ▶ **Le troisième, « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », vise l'amélioration de la productivité agricole, l'accroissement de la valeur ajoutée des industries agroalimentaires et des industries de services.**

DEUX LEVIERS COMPLÉMENTAIRES SONT MIS EN ŒUVRE :

- ▶ **Le renforcement des secteurs d'appui au développement industriel, notamment l'énergie, les infrastructures de transport, la technologie, la réforme du système éducatif et l'amélioration de la productivité du secteur primaire.**
- ▶ **La construction d'un tissu industriel compétitif et durable.**

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Les ambitions du PNDES sont notamment d'atteindre à l'horizon 2020 un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7 %, de créer 50 000 emplois décents par an, ou encore de réduire l'incidence de la pauvreté à moins de 35 %. Les autorités souhaitent également ramener la croissance démographique à 2,7 %, accélérer le niveau de développement du capital humain et changer les modes de production et de consommation dans une perspective de développement durable.

UN COÛT DE 15 000 MILLIARDS DE FRANCS CFA

Le coût global de la mise en œuvre du PNDES est estimé à 15 395,4 milliards de francs CFA. La part consacrée aux dépenses en capital (investissements et transferts en capital) est estimée à 54,6 %. La stratégie de financement retenue repose sur une approche multipartenaire associant l'ensemble des acteurs de la vie économique, aussi bien publics que privés. Le financement du PNDES est assuré à hauteur de 63,8 % par l'État.

Le besoin de financement restant s'élève donc à 5 570,2 milliards de francs CFA. Ce besoin doit être couvert par la mobilisation de l'épargne nationale et sous-régionale, y compris celle des Burkinabè de l'étranger, les émissions de titres publics, les contributions des partenaires techniques et financiers et par le mécanisme des Partenariats public-privé (PPP). En décembre 2016, à Paris, les bailleurs de fonds ont promis pas moins de 12,2 milliards d'euros, beaucoup plus que ne le prévoient les autorités. Depuis, le FMI a mis en garde le gouvernement burkinabè sur la nécessité d'équilibrer le budget national avant de lancer certains projets, mais des solutions permettant de poursuivre les investissements ont été trouvées.

PLUSIEURS PPP DÉJÀ SIGNÉS

- ▶ En 2018, 88 conventions de financement ont été signées, soit 260 au total entre 2016 et 2018. Sur la période 2016-2018, trois conventions de Partenariat public-privé (PPP) ont été signées pour un montant cumulé de 205,97 milliards de francs CFA. La convention avec Oberthur Technologie SA, devenue Idemia depuis la fusion de l'entreprise avec Safran, porte sur une période de cinq ans dans le cadre du projet de modernisation, sécurisation des titres de transport et ré-immatriculation des véhicules, pour un coût de 15,32 milliards de francs CFA. Le projet « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (e-passeports) et d'archivage électronique des dossiers, en 2017, a été signé pour un montant de 9,59 milliards de francs CFA avec la même société, dans le cadre d'un financement de type BOT (Build, Operate and Transfer). Le dernier PPP a été paraphé en 2018 entre le gouvernement du Burkina Faso et le groupe Ebomaf, pour un montant total de 181,07 milliards de francs CFA, dans le cadre de la réalisation de la grande voie de contournement de la ville de Ouagadougou.

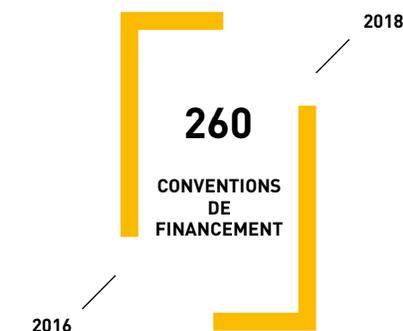
3 ANNÉES DE FINANCEMENT DU PNDES

- ▶ Le montant total des ressources propres mobilisées et des décaissements d'appui des partenaires s'est élevé en 2018 à 1 746 milliards de francs CFA. Au total, sur les trois premières années de mise en œuvre du PNDES, le montant cumulé du financement sur ressources propres équivaut à 4 142 milliards de francs CFA, représentant 42,17 % des prévisions de financement sur ressources propres.
- ▶ Les ressources extérieures mobilisées sur ces trois premières années au travers de conventions s'élèvent à 3 020,52 milliards de francs CFA, soit 54,23 % du besoin de financement du PNDES.
- ▶ Le montant des appuis des partenaires institutionnels (bilatéraux, multilatéraux et ONG) sur la période 2016-2018 s'élève à 2 814,54 milliards de francs CFA, soit 93,18 % du montant global attendu.



Le président Kaboré en compagnie du vice-président de la Banque Mondiale, Makhtar Diop

260 CONVENTIONS DE FINANCEMENT ONT ÉTÉ SIGNÉES ENTRE 2016 ET 2018



DES COMPÉTENCES JURIDIQUES À AMÉLIORER

La faible maturité de certains projets structurants ou la non-maîtrise des procédures des bailleurs a pu limiter la mobilisation optimale de ressources extérieures jusqu'en 2018. C'est encore plus le cas au sujet des PPP, dont le cadre juridique n'a pas toujours été maîtrisé par les acteurs concernés, alors que certains projets n'ont pas été présentés avec une maturité suffisante. Autant d'insuffisances qui sont en train d'être corrigées. Quant à la mobilisation des ressources propres, elle aurait été plus importante sans la récurrence des mouvements sociaux au sein du ministère en charge de l'Économie et des Finances.

SOCIAL, SECTEUR PRODUCTIF, INFRASTRUCTURES... À CHAQUE SECTEUR, SON MODE DE FINANCEMENT

La stratégie de mobilisation des ressources financières accorde la priorité à une mobilisation accrue de dons pour financer les secteurs à caractère sociaux. Les prêts à des conditions concessionnelles sont orientés vers les secteurs productifs et les infrastructures sont priorisées dans un souci de respect des ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette publique. Le PPP est un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer les pôles de croissance et le développement du secteur agricole, des mines, des infrastructures, de l'énergie, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie ou encore des PME/PMI.

INTERVIEW

« POUR LES RÉUSSIR, IL IMPORTE DE CENTRALISER L'ENSEMBLE DES PROJETS PPP »

STÉPHANE OUÉDRAOGO

Conseiller spécial du président du Burkina Faso en charge des finances, des questions économiques et des investissements



Quatre ans après le début de la mise en œuvre du PNDES, comment jugez-vous le travail réalisé pour collaborer avec le secteur privé, national et international, notamment dans le cadre de PPP ?

Le PNDES, dans sa mise en œuvre depuis 2016, a priorisé la transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso, en impliquant l'ensemble des composantes sociales et professionnelles. Pour ce faire, les Partenariats public-privé (PPP), bien que récents au Burkina Faso en matière de financement, sont une opportunité complémentaire de mobilisation des ressources. Ils permettent non seulement au secteur privé d'apporter sa contribution à la croissance réelle de l'économie burkinabè, mais aussi et surtout à l'État d'élargir et d'affiner sa stratégie de mobilisation des ressources pour de meilleurs résultats. Afin de faciliter et d'entretenir la collaboration avec le secteur privé, le gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions, parmi lesquelles :

- la mise en place d'un cadre réglementaire de réalisation des projets PPP ;
- l'adoption de lois : loi d'orientation des investissements ; loi d'allègement des procédures de contractualisation pour les projets de PPP ; nouvelle loi portant sur l'organisation de la concurrence au

Burkina Faso ; ou le nouveau code des impôts.

- le renforcement des capacités des ressources humaines actives dans la mise en œuvre des PPP, avec l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

Certes, ces réalisations ont permis d'établir de nouvelles orientations pour la réalisation de projets majeurs en PPP. Mais force est de constater, au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces derniers, que les efforts à fournir pour obtenir de meilleurs résultats doivent être largement accentués. Pour une mise en œuvre réussie des projets PPP au Burkina Faso, il importe que soit centralisé l'ensemble de ces projets au niveau d'une structure interministérielle de haut niveau. C'est elle qui aura la charge de conduire leur opérationnalisation, depuis leur conception jusqu'à leur concrétisation. Cela aura le mérite dans un premier temps d'encadrer leur gestion, pour minimiser les risques de contre-performances à travers un suivi régulier optimal.

Le Burkina Faso a parfois rencontré des difficultés pour investir, face à son partenaire, le Fonds monétaire international, soucieux de préserver l'équilibre budgétaire du pays. Comment les autorités ont-elles composé avec cette donne pour continuer à porter les projets stratégiques du PNDES ?

En appui à ses politiques économiques et financières pour la période 2018-2020, le

gouvernement du Burkina Faso a signé un nouvel accord triennal avec le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), dans le but de préserver la stabilité macroéconomique et de consolider les bases d'une croissance accélérée, durable et inclusive, conformément aux objectifs du PNDES. Cette nouvelle donne impliquait sans nul doute la nécessité de prioriser les actions gouvernementales en matière d'investissements et de réfléchir à de nouvelles structurations financières qui permettraient de poursuivre les investissements dans les projets stratégiques.

À ce titre, les autorités ont privilégié :

- les dons et les financements concessionnels, tout en maintenant le recours au marché financier régional ;
- l'utilisation raisonnable des PPP. À cet effet, les autorités se sont engagées à ne pas conclure d'accords de préfinancement et à enregistrer les accords de crédits-fournisseurs dans le budget et les statistiques de la dette, conformément aux meilleures pratiques décrites dans le récent rapport d'assistance technique du FMI sur la gestion des risques budgétaires de PPP ;
- le recours à des financements non concessionnels pour des projets essentiels qui ont un rendement économique solide et garanti ;
- la combinaison d'emprunts concessionnels et non concessionnels, et l'exploration d'autres sources de financement, telles que les émissions internationales ou un sukuk (forme d'obligation propre à la finance islamique) ;
- le renforcement des réformes budgétaires

tant du côté des recettes que du côté des dépenses et la limitation des subventions, en particulier au niveau du secteur de l'énergie, afin de créer et préserver un espace budgétaire. L'objectif principal à travers ces dispositifs pris par le gouvernement est de maintenir le déficit budgétaire global à un niveau inférieur à 5 % pour atteindre la norme de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (- 3 % du PIB), tout en continuant à investir dans les projets stratégiques pour la nation.

Comment jugez-vous le travail réalisé depuis quatre ans en termes de réforme et de modernisation de l'administration, avec notamment la création ou la révision de nombreux codes sectoriels ?

Suivant l'axe 1 du PNDES, réformer les institutions et moderniser l'administration visent à garantir la paix, la sécurité, la justice, les droits humains et à accroître l'efficacité des interventions de l'État et de ses partenaires, en vue d'impulser de nouvelles dynamiques économiques et sociales. Au terme de ces quatre dernières années, force est de constater que le gouvernement burkinabè s'est énormément investi pour que l'administration soit au service et à la hauteur des attentes des usagers en étant résolument moderne, efficace et performante. En témoigne les diverses actions menées concernant la révision de certains codes sectoriels comme le code des investissements, le code général des impôts ou encore le code minier ; et la réalisation de projets de modernisation et sécurisation des titres de transports et de réimmatriculation des véhicules.

UNE ÉCONOMIE OUVERTE AUX ÉCHANGES ET À L'INVESTISSEMENT

Depuis 1991 et l'adoption du premier Programme d'ajustement structurel, le Burkina Faso s'est ouvertement positionné en faveur d'une économie de marché fondée sur les principes de la libre entreprise. Pour promouvoir l'investissement privé, désormais moteur du développement, et générer une croissance durable, le pays a mis en place un environnement des affaires performant. Comment ? En se dotant d'un ensemble de normes et de textes législatifs et réglementaires conformes aux bonnes pratiques internationales.

Banque Agricole Du Faso

REPOSITIONNER LE BURKINA FASO DANS LE « TOP 10 » DES PAYS RÉFORMATEURS

Tous les secteurs d'activité, y compris ceux de l'énergie ou du transport aérien, sont ouverts au privé au Burkina Faso. L'ensemble du dispositif législatif et réglementaire des investissements a été revu ces dernières années et les droits et garanties octroyés aux investisseurs renforcés. Ces actions, que le gouvernement poursuit en les améliorant, concernent aussi bien les institutions, l'environnement politique et juridique, que la législation fiscale ou celles du foncier et du travail.

Les autorités ont l'ambition d'améliorer la position du pays au classement Doing Business. Alors qu'il était classé à la 143^e place en 2016, après avoir réalisé d'importants progrès, le pays a reculé à la 151^e place au classement 2020. En réalisant un score global de 51,4 sur 100, contre 50,81 en 2016, le pays affine pourtant ses performances, mais moins que les nations qui le précédaient et qui l'ont en définitive dépassé en améliorant davantage leur climat des affaires.

Plusieurs mesures doivent permettre d'inverser cette tendance. Le gouvernement a mis en place en décembre 2017 un nouveau dispositif de suivi de l'amélioration du climat des affaires sous la tutelle du Premier ministre. Son but : repositionner le Burkina Faso dans le « Top 10 » des meilleurs pays réformateurs. Il vise notamment à l'amélioration de cinq critères mesurés par le

classement Doing Business dans lesquels le pays n'a pas été performant ces dernières années :

2019 (SOURCE : RAPPORT DOING BUSINESS 2019)		2016 (SOURCE : RAPPORT DOING BUSINESS 2016)	
Classement		Score	
181 ^e 183 ^e	le raccordement à l'électricité	29,42 30,62	
144 ^e 133 ^e	l'obtention de prêts	30 30	
149 ^e 144 ^e	la protection des investissements minoritaires	40 41,67	
153 ^e 153 ^e	le paiement des taxes et impôts	55,89 58,08	
120 ^e 103 ^e	le commerce transfrontalier	66,58 65,31	

UNE SURVEILLANCE ACCRUE DU COMMERCE TRANSFRONTALIER

Dans le cadre de l'amélioration des services de douanes du Burkina Faso et pour réduire les fraudes sur les valeurs des marchandises, les systèmes informatiques douaniers du Togo et du Burkina Faso ont été interconnectés en mai 2018. La mesure doit aussi permettre de réduire drastiquement les délais d'attente à la frontière des deux pays, l'axe Ouagadougou-Lomé étant l'un des principaux corridors empruntés par les marchandises burkinabè. S'agissant de l'interconnexion avec le système

informatique douanier ivoirien, les études sont bouclées et les spécifications techniques et fonctionnelles ont été élaborées, en partenariat avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

UNE FISCALITÉ PLUS SIMPLE

Dans un domaine qui concerne aussi bien le commerce transfrontalier que le paiement des impôts, le Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) modernise et rend plus efficaces les administrations douanières et fiscales depuis février 2016. La facture normalisée personnalisée, qui permet d'améliorer la collecte de recettes fiscales, est utilisée par 70 % des contribuables du réel normal d'imposition (RNI). La base de données cadastrales des redevables de la taxe foncière a déjà été réalisée et le financement global du projet en partenariat avec la coopération danoise est acquis.

LES ENTREPRISES BIENTÔT CRÉÉES EN LIGNE

L'Agence de promotion des investissements du Burkina Faso (API-BF) a été transformée

en Agence burkinabè des investissements (ABI) pour faciliter la mobilisation et l'accompagnement des investisseurs (Voir page 28).

le paiement par les entreprises de leurs impôts sur Internet est possible depuis avril 2018

Alors que la création d'entreprise en ligne doit rapidement devenir effective, le projet de protocole d'accord entre l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina (APBEF-B) et la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) doit permettre l'ouverture du compte et le dépôt du capital souscrit à travers le Centre de formalités des entreprises (CEFORE). Le paiement par les entreprises de leurs impôts sur Internet est possible depuis avril 2018 par le biais de e-sintax, la plateforme de téléprocédures de la Direction générale des douanes.

UNE CRÉATION D'ENTREPRISES FACILITÉE DEPUIS CINQ ANS

Plusieurs dispositions réglementaires ont déjà permis depuis 2014 de réduire le nombre de procédures et les coûts de création d'entre-

CRÉER UNE ENTREPRISE EN 2019
79^e ↗ +41 places depuis 2013

(SOURCE : RAPPORT DOING BUSINESS 2019)

prise mais aussi de lever la contrainte liée au montant du capital minimum nécessaire à la création d'une société. Les statuts des sociétés à responsabilité limitée (SARL) peuvent depuis 2014 être déposés par acte sous seing privé ou par acte notarié. Quant au décret du 26 mai 2016, il a permis de réduire le capital minimum pour la création d'une SARL de 100 000 à 5 000 francs CFA. Sans surprise, le Burkina Faso réalise un excellent score et se classe à la 79^e place mondiale au critère « création d'entreprise » du classement Doing Business.

Depuis 2016, le Système intégré des guichets uniques (SIGU) permet de traiter en même temps les dossiers relatifs au foncier, aux actes de construction et à la création d'entreprise. Il interconnecte les services du Guichet unique du foncier (GUF), du Centre de formalités des entreprises (CEFORE) et du Centre de facilitation des actes de construire (CEFAC). L'objectif est de réduire les délais d'acquisition, le nombre de procédures et le coût d'acquisition des titres de jouissance et de propriété pour le foncier et la création d'entreprise.

DÉLAI POUR CRÉER UNE ENTREPRISE

13 jours

23 jours
en Afrique
subsaharienne

(SOURCE : RAPPORT
DOING BUSINESS 2019)



**COÛT (% REVENU/HAB.) DE CRÉATION
D'UNE ENTREPRISE**

42,5 %

40%
en Afrique
subsaharienne

(SOURCE : RAPPORT
DOING BUSINESS 2019)

**NOMBRES
DE PROCÉDURES**

3

(SOURCE : RAPPORT
DOING BUSINESS 2019)

**CAPITAL MINIMUM VERSÉ
(% REVENU/HAB.)**

6,6

11
en Afrique
subsaharienne

(SOURCE : RAPPORT
DOING BUSINESS 2019)

► **FOCUS**

**PLUSIEURS CODES SECTORIELS RÉVISÉS OU CRÉÉS
POUR D'AVANTAGE D'EFFICACITÉ**

Plusieurs textes qui régissent les activités économiques, notamment sectoriels, ont été révisés et continuent de l'être depuis cinq ans. Ils doivent ainsi améliorer l'attractivité des investissements mais aussi apporter des solutions aux situations qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'ancienne législation. C'est le cas de la loi portant organisation de la concurrence révisée en 2017 - elle ne l'avait plus été depuis treize ans -, alors que les activités de production et d'échange se complexifient avec l'intégration des économies. Le code des investissements et le code des impôts ont également été modernisés dans ce sens, et afin de corriger les risques d'incompatibilité entre la loi nationale et la réglementation communautaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

La loi de promotion des PME a été adoptée en 2018. Ce type d'entreprises compose l'essentiel du tissu économique national, mais reste encore largement informel. Quant au code du travail, qui date de 2008, il a été révisé en 2017 pour prendre en compte les doléances des partenaires sociaux du gouvernement. Le code minier a quant à lui été révisé en 2015. Il parvient à garantir les intérêts de l'État et des citoyens sans réduire l'attractivité de l'industrie extractive burkinabè auprès des investisseurs. Enfin, le code agrosylvopastoral et halieutique a été créé et adopté en 2018, alors que les textes qui régissent les secteurs de l'énergie et de l'habitat ont eux aussi été modifiés, toujours avec le même but : faire des entreprises privées un partenaire du Burkina Faso pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de développement.

INTERVIEW

« L'ABI COORDONNE LA PROMOTION ET LA FACILITATION DES INVESTISSEMENTS »

HUGUETTE RADEGONDE NEBGNIBA BAMA OULI

Directrice générale de l'Agence burkinabè des investissements



Comment s'organise l'opérationnalisation de l'Agence burkinabè des investissements (ABI) depuis sa création en juin 2018, suite à la restructuration de l'Agence de promotion des investissements du Burkina Faso (API-BF) ?

L'Agence burkinabè des investissements est née des cendres de l'API-BF avec une nouvelle configuration qui consacre son rattachement

au ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Son opérationnalisation s'est matérialisée par la mise en place des organes dirigeants avec les nominations des membres de son conseil d'administration en décembre 2018 et de la directrice générale en mars 2019. Elle se poursuit avec le renforcement des capacités opérationnelles de l'agence et l'élaboration de nouveaux outils de pilotage tel que le plan de développement stratégique 2020-2024. Ce processus n'empêche pas l'ABI de mener ses activités classiques de promotion et de facilitation des investissements en parfaite synergie avec les autres structures d'appui au secteur privé.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les missions assignées à l'ABI ?

L'ABI a pour mission spécifique de promouvoir les investissements directs étrangers et nationaux de grands volumes et de maximiser leur impact sur le développement économique, social et durable du Burkina Faso. À ce titre, elle coordonne la promotion et la facilitation

des investissements tout en rationalisant l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales allant dans ce sens. Cela l'amène à participer aux travaux des comités et commissions interministériels chargés de la promotion des investissements dans le pays. Dans la même dynamique, elle est en relation avec les représentations diplomatiques du pays à l'étranger à travers les conseillers économiques dont l'intervention contribue à étendre le rayon d'action de l'ABI.

Comment l'ABI accompagne-t-elle les investisseurs ?

L'ABI dispose de quatre niveaux d'intervention : la construction de l'image du pays, la prospection et le ciblage des investisseurs potentiels, la promotion des potentialités économiques et les services aux investisseurs. Autrement dit, elle identifie les potentiels investisseurs suivant leurs centres d'intérêt et les oriente sur les secteurs prioritaires et à fort potentiel de croissance et de création de richesses. Pour ce faire, elle organise et coordonne chaque année des missions de prospection au cours desquelles elle favorise des mises en relations entre les entrepreneurs et les structures publiques, pour la mise en œuvre des projets structurants du PNDES. Elle a également pour rôle d'assister les investisseurs dans le pro-

cessus de mise en œuvre de leurs projets à travers un accompagnement pour l'accomplissement des formalités administratives et la facilitation du dialogue avec les acteurs des secteurs privé et public intervenant dans le processus de réalisation des investissements. En outre, l'ABI favorise le développement de partenariats de co-investissements par le biais de sa banque de projets au sein de laquelle sont enregistrés les projets publics et ceux portés par des promoteurs nationaux en quête de financement et/ou de partenaires. Ceux-ci sont promus partout dans le monde à travers notre site web, mais également lors de nos missions de promotion à l'étranger au cours desquelles des « Focus Burkina Faso » sont organisés par l'agence à l'attention des investisseurs des pays hôtes. Des rencontres de présentation des opportunités et du climat des affaires, dénommées « B 50 », sont aussi organisées à l'attention de la diaspora.

Quels principaux avantages de l'économie burkinabè mettez-vous en avant pour séduire un investisseur potentiel ?

Le Burkina Faso présente des atouts majeurs, liés entre autres à sa position géographique au cœur de l'Afrique de l'Ouest, avec six pays frontaliers. En effet, le pays est situé en moyenne à une heure de vol des principales capitales desdits pays et à cinq heures de vols des capitales européennes. À cet avantage géographique s'ajoute l'accès à un marché d'environ 300 millions d'habitants du fait de son appartenance à la Communauté économique des États de l'Afrique

de l'Ouest (CEDEAO). Le pays regorge également d'importantes potentialités dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des mines, de l'industrie, du transport, des TIC, des infrastructures, de l'immobilier, du tourisme et de l'hôtellerie, de la santé et de l'éducation. Pour mettre en valeur ce riche potentiel économique, le Burkina Faso offre aux investisseurs désirant y faire des affaires des conditions propices. Le contexte macroéconomique y est stable et solide avec un taux de croissance moyen du PIB de 6 %, une inflation maîtrisée de 2 % et un cadre juridique attrayant, en constante amélioration, renforcé par la garantie des droits et libertés des investisseurs, le traitement national aux investisseurs étrangers et l'adhésion du Burkina Faso aux instruments internationaux de protection des investissements. En outre, il existe un code des investissements et des codes spécifiques qui permettent aux investisseurs de bénéficier de mesures incitatives. Ainsi, à partir de 100 millions de francs CFA d'investissements créant 20 emplois et plus, les investisseurs bénéficient d'allègements fiscaux aussi bien pendant la phase de réalisation que d'exploitation du projet. Les régimes et des mesures spécifiques permettent aux investisseurs de profiter d'allègements pour des durées allant de 5 à 10 ans et d'une réduction des seuils suivant le secteur d'activité. S'ajoute à ces facilités, la mise à disposition des investisseurs de plusieurs structures d'appui au développement du secteur privé qui œuvrent en synergie et au quotidien à la promotion et à la facilitation des affaires.

UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL PROTECTEUR

Le système judiciaire burkinabè protège et sécurise tout investisseur qui veut se consacrer à des activités de conception, production et commercialisation dans le cadre de la libre circulation des personnes et des biens. Le Burkina Faso a récemment réalisé d'importants efforts pour améliorer sa qualité et sa fiabilité. La Politique nationale de la justice (PNJ) adoptée le 22 janvier 2014 vise à rendre cette dernière plus performante, accessible et protectrice des droits et des libertés.

LE SYSTÈME JUDICIAIRE BURKINABÈ COMPREND ESSENTIELLEMENT :

- ▶ Le Tribunal de grande instance, le Tribunal du commerce, le Tribunal d'instance.
- ▶ La Cour d'appel, le Tribunal administratif, le Tribunal du travail.
- ▶ La Cour des comptes, le Conseil d'État, la Cour de cassation.
- ▶ la Cour commune de justice et d'arbitrage/OHADA, la Cour de justice de l'UEMOA et la Cour de justice de la CEDEAO.

UNE JUSTICE DÉDIÉE AUX CONTENTIEUX D'AFFAIRES

▶ Les tribunaux de commerce

Bien que de création récente, à Ouagadougou en 2009 et à Bobo-Dioulasso en 2010, les tribunaux de commerce ont contribué à renforcer la sécurisation juridique des investisseurs. Le nombre de nouvelles affaires commerciales augmente d'année en année, passant de 590 en 2012 à 992 en 2017. Les affaires nouvelles commerciales ordinaires (414) enregistrées en 2017 ont été reçues à 83 % par le Tribunal du commerce de Ouagadougou. Le temps de traitement des affaires a été réduit pour atteindre six mois et vingt jours en 2017, contre plus de huit mois en 2012.

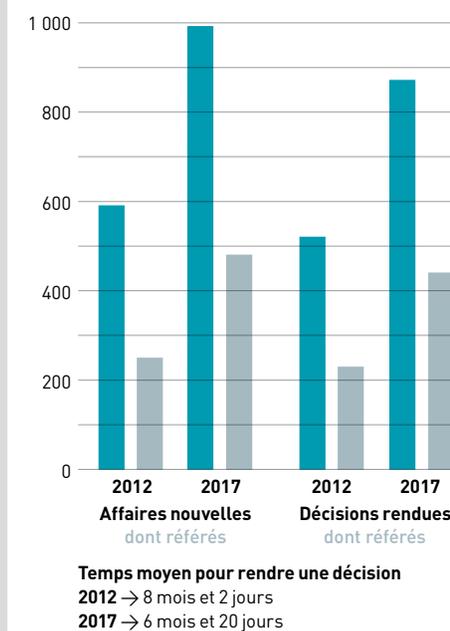
▶ Le Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou

Dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes alternatifs de règlement des différends, le Burkina Faso a créé le Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou (CAMC-0), qui renforce le dispositif de sécurisation juridique des investisseurs. Il a pour missions de contribuer à l'assainissement de l'environnement juridique et judiciaire, de promouvoir la pratique de l'arbitrage et/ou de la médiation par l'information, la formation et la

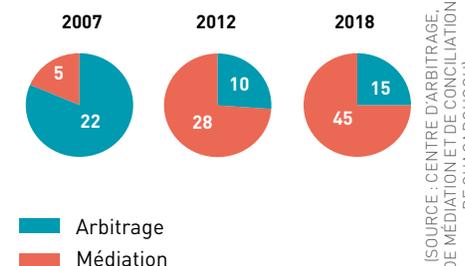
sensibilisation, et de mettre en œuvre des procédures alternatives. Il permet ainsi aux chefs d'entreprises de régler rapidement des différends avec leurs partenaires tout en continuant à avoir des relations d'affaires avec eux. En 2018, le CAMC-0 a enregistré 45 dossiers de demandes de médiation pour un montant en litige de 16,28 milliards de francs CFA et quinze dossiers de demandes d'arbitrage, pour 3,7 milliards de francs CFA engagés. Les secteurs des banques, du commerce et des prestations de services sont les plus représentés, suivi des BTP.



AFFAIRES COMMERCIALES TRAITÉES DANS LES TRIBUNAUX DE COMMERCE DE 2011 À 2017
(SOURCE : MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DIRECTION DES STATISTIQUES SECTORIELLES)



RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR MODE DE RÈGLEMENT AU SEIN DU CAMC-0



Par ailleurs, le système judiciaire burkinabè garantit l'exécution des contrats, l'application des accords internationaux et des arrêts des organismes spécialisés, notamment ceux de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et du Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

UNE FISCALITÉ INCITATIVE

Le nouveau code général des impôts (CGI) du Burkina Faso est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le Burkina Faso consolide ainsi l'arsenal législatif fiscal national, qui était jusqu'ici composé de plusieurs codes par impôt.

LES NOUVELLES MESURES À RETENIR

Le code général des impôts prévoit un certain nombre de nouvelles mesures fiscales, au rang desquelles figurent :

→ Le plafonnement de la déductibilité de certaines charges : sont notamment concernés les frais de siège, les frais d'assistance technique, comptable et financière, les frais d'études et assimilés versés à des sociétés liées (déductibilité limitée à 10 % des frais généraux) mais également les redevances (déductibilité limitée à 3,5 % du chiffre d'affaires hors taxes).

→ L'ajout d'une nouvelle limitation à la déduction des intérêts : outre les limitations déjà existantes (taux d'intérêt maximal déductible, libération du capital), le montant des intérêts déductibles ne peut désormais excéder 15 % de l'excédent brut d'exploitation.

→ L'institution d'une taxe sur les plus-values de cession de titres de sociétés.

→ La mise en place d'une procédure détaillée de rescrit fiscal.

→ Le renforcement du dispositif prix de transfert (instauration d'une obligation documentaire et de la procédure d'accord préalable sur les prix).

→ Le renforcement des moyens de contrôle de l'administration par la mise en place du recours à des experts fiscaux.

PRINCIPALES INFORMATIONS FISCALES À RETENIR

* Droit commun

→ Taux de la TVA : 18 % pour les opérations à l'intérieur et 0 % pour les exportations, exonération de la vente des produits non transformés de l'agriculture.

→ Taux d'impôt sur les sociétés : 27,5 %

→ Taux d'impôt sur les revenus des valeurs mobilières : 12,5 % réduit de moitié (6,5 %) pour les trois premiers exercices. L'IRVM est un acompte déductible de l'impôt sur les sociétés.

→ Aucun droit d'enregistrement sur les actes de sociétés (constitution, augmentation de capital, cession d'actions, etc.).

→ Libre accès au foncier, sous forme de location (bail emphytéotique) ou à titre de propriété par acquisition avec un droit d'enregistrement fixé à 8 % de la valeur de l'immeuble.

→ Contribution des patentes en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel ou réalisé, assorti d'un droit proportionnel de 8 % de la valeur locative de l'établissement professionnel.

* Mesures spéciales fiscales en faveur des PMI-PME

→ Exonération de la contribution des patentes pendant deux exercices à compter de la date de démarrage effectif de leurs activités, dûment constaté par l'administration fiscale.

* Mesures spéciales fiscales ayant adhéré aux centres de gestion agréés

→ Réduction de 30 % de l'impôt sur les bénéfices.

→ Réduction de 50 % du minimum forfaitaire de perception.

→ Réduction de 20 % de la taxe patronale et d'apprentissage.

* Dispositifs sectoriels

Des dispositifs particuliers d'incitation à l'investissement (code des investissements, code minier, loi portant régime fiscal et douanier spécial applicable aux investissements réalisés dans les pôles de croissance) accordent d'importants avantages à tout investisseur remplissant certaines

UNE LÉGISLATION FONCIÈRE « PRO-INVESTISSEURS »

Les textes portant révision de la loi sur la réorganisation agraire et foncière ont été adoptés le 2 juillet 2012. En outre, l'adoption et la promulgation de la loi du 24 juillet 2009 portant régime foncier rural par l'Assemblée nationale consacre la sécurisation du droit à la propriété foncière de tout investisseur, national ou étranger, investissant en milieu rural. Cette loi vise à promouvoir des investissements productifs dans le secteur agricole et à asseoir les bases de la modernisation de l'agriculture et de son insertion dans l'économie de marché. Le secteur privé peut accéder au foncier, soit à titre de propriété (par acquisition des droits de transfert de la propriété fixés à 8 % de la valeur de l'immeuble), soit à titre de location de longue durée à travers des baux emphytéotiques.

conditions (sans distinction de nationalité) et des exonérations des droits et taxes de la fiscalité intérieure et de porte pendant des périodes variant entre 5 et 7 ans en fonction du volume des investissements réalisés.

▶ FOCUS

LES INSTITUTIONS EN CHARGE DE LA FACILITATION DES INVESTISSEMENTS AU BURKINA FASO

→ Le Conseil présidentiel pour l'investissement (CPI)

www.cp-investburkina.bf

Le CPI est un organe consultatif créé en 2007 pour donner, par ses réflexions et ses recommandations, une impulsion à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les plus appropriées pour stimuler l'investissement.

→ L'Agence burkinabè des investissements (ABI)

www.investburkina.com

L'Agence burkinabè des investissements (ABI) remplace depuis mai 2018 l'Agence de promotion des investissements du Burkina Faso (API-BF). Elle doit permettre l'instauration d'un cadre organisationnel adapté, en mesure d'attirer le maximum d'investissements directs nationaux et étrangers.

→ L'Agence pour la promotion des exportations (APEX)

www.apexb.bf

L'APEX est chargée de promouvoir les produits et services burkinabè sur les marchés national, régional et international ; d'apporter une assistance technique aux exportateurs dans la réalisation de leurs transactions commerciales ; de contribuer à l'évaluation de l'offre nationale des produits et services exportables ; et d'assurer la veille et l'intelligence économique du Burkina Faso.

→ La Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

www.cci.bf

La Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso a pour principale mission de défendre les intérêts des milieux d'affaires. Au regard de l'importance de ses missions, la CCI-BF a créé différentes structures spécifiques de facilitation et de sécurisation de l'investissement.

→ La Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF)

www.me.bf

Créée en 2002, la MEBF participe au développement d'un secteur privé fort et compétitif, grâce à la fourniture de services aux entreprises et aux associations professionnelles. En vue de réaliser ses missions, la MEBF a elle-même créé des structures spécifiques :

→ les Centres de formalités des entreprises (CEFORE) ont permis de réduire les délais et les coûts de création ou de fermeture d'une société (trois jours), d'une entreprise individuelle ou d'un établissement secondaire au Burkina Faso. Cette réduction des coûts résulte de la mise en place d'un interlocuteur unique et d'un formulaire unique pour réaliser ces démarches.

→ le Centre de facilitation des actes de construire (CEFAC) a pour missions de faciliter et de simplifier les formalités pour l'obtention du certificat d'urbanisme, du permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir, en un même lieu et sur un même document.

→ La Direction des Guichets uniques du commerce et de l'investissement (DGU-CI)

La DGU-CI veille à la facilitation et à la simplification des procédures administratives non douanières en matière de création d'entreprise, de commerce et d'investissement. À ce titre, elle est notamment chargée de faciliter les opérations de commerce et d'investissement, de centraliser et de rationaliser l'ensemble des formalités, des procédures et opérations non douanières en matière de commerce et d'industrie ou d'informer les opérateurs économiques sur les procédures et la législation.

→ Le Guichet unique du foncier (GUF)

Créé en 2008, le GUF vise à faciliter et à simplifier les formalités domaniales et foncières, en permettant aux usagers d'effectuer l'ensemble des opérations en un même lieu.

→ L'Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises (AFP-PME)

Créé en 2008, cette agence doit contribuer à trouver des solutions aux difficultés de financement et d'accompagnement des PME/PMI. Elle est un outil de développement qui doit jouer un rôle d'impulsion des PME/PMI dans un environnement où celles-ci manquent de fonds propres et de garanties pour satisfaire aux conditionnalités de prêts.

INTERVIEW

« RÉUNIR LES RESSOURCES DE FINANCEMENT À LONG TERME DU BURKINA FASO »

PAUL KABA THIÉBA

Directeur général de la Caisse de dépôts et consignations



Premier ministre de janvier 2016 à janvier 2019, Paul Kaba Thiéba a été nommé en mars dernier directeur général de la Caisse de dépôts et consignations burkinabè, une institution de développement stratégique en cours d'opérationnalisation. Son directeur général a lui-même fait ses armes à la Caisse de dépôts et consignations française dans les années 1990.

Pourquoi avoir créé la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ?

La CDC fait partie du programme porté par le président de la République et par le PNDES. Il fallait créer une institution capable de réaliser des financements à long terme dans l'intérêt général, puisque les banques commerciales ne prennent de risques que sur du court et du moyen terme. Dans cette perspective, le chef de l'État a estimé qu'il fallait réunir les ressources de financement à long terme existantes dans le pays. Un comité interministériel a été mis en place pour cela. Il a travaillé en partenariat avec l'Agence française de développement, qui a financé des études importantes, et la Caisse des dépôts et consignations française, en vue de créer une institution solide qui inspire la confiance.

créer une institution solide qui inspire la confiance

D'où proviendront les ressources de l'institution ?

Une fois opérationnelle, la CDC va gérer les avoirs des organismes de retraite des agents de l'État, du privé et des collectivités territoriales. Ceux-ci sont collectés par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) ou encore par la Société nationale des postes du Burkina (Sonapost). La CDC s'est vue attribuer une dotation initiale de vingt milliards de francs CFA. Le but est que cette épargne populaire soit gérée par une institution qui ne peut pas faire faillite et qui assure sa pérennité. Nous avons établi pour cela trois critères : la sécurité, la liquidité des supports d'investissement et la rentabilité.

Comment la CDC sera-t-elle contrôlée ?

Elle sera supervisée et contrôlée par une commission de surveillance composée de onze membres : cinq députés, dont deux de l'opposition, deux membres nommés par le président de l'Assemblée nationale, un magistrat proposé par la Cour des comptes et trois membres proposés par le ministère des Finances. Cette commission devra assurer l'indépendance fonctionnelle de la CDC, sa doctrine d'investissement ne devant pas être perturbée par des interférences, notamment politiques.

Où investira-t-elle ?

La CDC investira dans trois grands domaines. Elle va aider les collectivités territoriales,

sous-équipées en termes d'infrastructures de base, à investir dans des équipements à travers des prêts à long terme. La CDC devra aussi apporter une réponse au problème du financement des PME-PMI, notamment au moment de leur création ou de leur développement. Elle sera enfin une institution de financement des logements sociaux. Cet enjeu est politique pour mettre fin aux inéga-

lités, et économique, tant le BTP est vecteur de développement. La CDC ne se substitue pas au système bancaire, mais doit être en mesure de prêter de l'argent à un travailleur qui gagne 150 000 francs CFA par mois. Je pourrais ajouter un quatrième domaine d'intervention, celui qui concernerait l'animation du marché financier national.

▶ FOCUS

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT, FISCALITÉ : UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE AVEC LE PNDES

Le PNDES vise à promouvoir une bonne gouvernance économique, orientée vers les priorités de développement. Il vise à rationaliser les politiques publiques. Cela implique de lutter davantage contre la corruption et la fraude, ainsi que de promouvoir une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques.

Pour chacun des domaines concernés, le PNDES a fixé des objectifs précis dont certains commencent à être atteints :

→ Bien qu'en deçà de la cible fixée, le taux de pression fiscale a atteint 17,5 % en 2018, contre 16,6 % en 2017 et 14,2 % en 2015.

→ Une loi sur le pilotage de l'économie et la gestion de développement a été adoptée le 27 juillet 2018 par l'Assemblée nationale. Elle doit instituer quatorze secteurs de planification et définira une typologie des politiques publiques ayant pour fondements des référentiels à long terme, assortie d'orientations stratégiques à moyen terme.

→ L'objectif concernant les dossiers judiciaires relatifs à la fraude et au blanchiment classés sans suite est de parvenir à ce que leur proportion soit nulle à l'horizon 2020.

→ En termes de coopération au développement, le gouvernement souhaite accroître le taux de prévisibilité de l'aide pour la porter à 80 % en 2020, et atteindre un taux d'absorption des ressources de 100 % dès 2018.

→ Outil de développement majeur voulu par les autorités : la Caisse de dépôts et consignations a été créée en 2017 pour réaliser des financements à long terme.

→ Autre outil ardemment souhaité par le gouvernement : la Banque agricole du Faso (BADF) a été créée en 2018 pour soutenir les investissements dans le secteur.

AGRICULTURE : AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET RENFORCER LA TRANSFORMATION LOCALE

L'économie agrosylvopastorale, halieutique et faunique, est primordiale pour assurer une croissance inclusive, elle qui concerne environ 80 % de la population active, et pour contribuer à la sécurité alimentaire du pays. C'est pourquoi elle figure parmi les secteurs dynamisés par le gouvernement. Celui-ci vise à améliorer la productivité et le niveau de vie des agriculteurs, à leur faciliter l'accès aux marchés locaux et régionaux et à les aider à transformer davantage de matières premières. Des progrès ont été réalisés depuis quatre ans, mais beaucoup reste à faire, en partenariat avec le secteur privé.



CONSOLIDER L'AGRICULTURE COMME MOTEUR DE L'ÉCONOMIE BURKINABÈ

S'il est déjà un moteur de l'économie du pays, il reste encore beaucoup à faire pour rendre le secteur agrosylvopastoral, halieutique et faunique, plus productif et résilient. Pour y parvenir, le gouvernement met l'accent sur la mécanisation de l'agriculture, l'aménagement des bas-fonds et l'accompagnement des producteurs, à travers la mise à disposition de semences et d'engrais de qualité.

DES MARCHÉS RÉGIONAUX DEMANDEURS

L'action publique vise à orienter la production autant vers le marché que pour la subsistance. Cela est d'autant plus important que les produits de l'agriculture et de l'élevage burkinabè bénéficient de marchés national et sous-régionaux demandeurs, à même d'absorber les produits «bruts» ou, de préférence, transformés. La transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage, et donc l'accroissement de leur valeur ajoutée, figurent d'ailleurs parmi les priorités du gouvernement, de même que la promotion des entreprises de productions modernes et l'organisation du marché.

DEUX TIERS DE TERRES AGRICOLES NON EXPLOITÉES

Pour atteindre les objectifs du PNDES, le Burkina Faso n'est pas dénué d'atouts naturels. La superficie des terres agricoles exploitables

est évaluée à neuf millions d'hectares dont seulement un tiers est cultivé. Le potentiel des terres irrigables, quant à lui, est estimé à 233 500 hectares, dont seulement environ 11 % sont mis en valeur. Les principales cultures au Burkina Faso sont le coton, les céréales (le maïs, le riz, le sorgho, le mil, etc.), les tubercules (l'igname, la patate douce, le manioc, la pomme de terre, etc.), les produits oléagineux et les fruits et légumes.

EFFETS DU PNDES AU REGARD DE SES CIBLES EN AGRICULTURE (SOURCE : PNDES, RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'ANNÉE 2018)				
	2015	2017	2018	2020 (cible)
 Taux de couverture des besoins céréaliers (en %)	96	87,7	104	140
 Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente) (en %) (moy. 2005 - 2010)	25	23	27	37,5
 Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes (en %)	4,9	/	22,86	45
 Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel (en %)	69	62,03	115	80
 Quantité de poissons produite (en tonnes)	20 000	25 580	27 700	30 000

DIX MILLIARDS DE M³ D'EAU DE SURFACE

Le pays dispose également d'importants réseaux d'eau de surface et d'eau souterraine. Ce réseau hydrographique est constitué par des cours d'eaux permanents (Mouhoun et son affluent le Kou, la Comoé et son affluent la Léraba, la Pendjari), des cours d'eau non permanents (Nazinon, Nakambé, Béli, Sourou, etc.), des lacs (Dem, Bam, Tengréla) ou encore des barrages hydro-agricoles (Kompienga, Bagré, Ziga, Samendéni). La gestion de ce potentiel, estimé à environ dix milliards de m³ en eau de surface et à 113 milliards de m³ en eau souterraine, est un objectif majeur des autorités.

Entre 2016 et 2018, neuf barrages ont été construits et vingt ont été réhabilités.

MÉCANISATION, INTRANTS, MAÎTRISE DE L'IRRIGATION... DES OPPORTUNITÉS POUR LE PRIVÉ

Pour exploiter au mieux les atouts du Burkina Faso et atteindre les objectifs fixés par le PNDES, plusieurs projets sont en cours de réalisation ou en voie de lancement. Ils

concernent la création de dizaines de milliers d'hectares de périmètres agrosylvopastoraux, notamment sur les pôles de croissance agricoles, et même la réalisation

-
entre 2016 et 2018, 13 568 hectares de bas-fonds ont été aménagés, de même que 3 799 hectares de nouveaux périmètres irrigués et 581 hectares de périmètres maraîchers

de lycées agricoles en région. Entre 2016 et 2018, 13 568 hectares de bas-fonds ont été aménagés, de même que 3 799 hectares de nouveaux périmètres irrigués et 581 hectares de périmètres maraîchers. En termes d'accès aux intrants par les agriculteurs, 47 693 tonnes d'engrais minéraux ont été mis à disposition sur la même période, de même que 17 085 tonnes de semences.

DES INFRASTRUCTURES RÉALISÉES AVEC LE PRIVÉ

En partenariat avec le privé, plusieurs infrastructures ont été ou doivent être réalisées. L'entreprise burkinabè Tropic Agro Industrie, qui a déjà construit une usine de montage de tracteurs en 2018 (Voir page 43), en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, est en train d'édifier une unité de production d'engrais. Entre 2016 et 2018, 28 unités de transformation des produits agricoles ont été mises en place, de même que 246 magasins de stockage et aires de séchage, ainsi que 146 conserveries. Au total,

ce sont 970 PME/PMI agricoles et agro-alimentaires qui ont été créées sur cette période.

PREUVE DE L'IMPORTANCE DU SECTEUR, PLUSIEURS PROJETS STRATÉGIQUES DU PNDES, QUI DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS VIA DES PPP, CONCERNENT L'AGRICULTURE :

- Aménagements de 2 000 hectares de périmètre hydroagricole pour la culture du blé, de 2 000 hectares à Danguoumana, sur la rive ouest du fleuve Sourou, et de 1 812 hectares à Sono-Kouri.
- Création d'une unité de production de vaccins pour animaux au laboratoire national d'élevage de Ouagadougou.
- Création d'une Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET).
- Constructions de l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso et de 5 abattoirs modernes à Fada N'Gourma, Banfora et Ouahigouya, celles de Pouytenga et Kaya ayant déjà démarré.
- Création d'une unité de transformation de lait dans le bassin de Bobo-Dioulasso.
- Le projet de création d'une Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA) est quant à lui en cours de réalisation. Le partenaire, NCK International (Canada), a été identifié et la centrale, réalisée en mode « Build, operate, transfer » (BOT), devra être opérationnelle à l'horizon 2020.

UN CODE DÉDIÉ AUX INVESTISSEMENTS AGROSYLVOPASTORAUX, HALIEUTIQUES ET FAUNIQUES

Les conditions dans lesquelles des partenariats pourraient être scellés dans le secteur ont été éclaircies en mai 2018 avec l'adoption d'un code des investissements agrosylvopastoraux, halieutiques et fauniques. La réalisation des pôles de croissance et de compétitivité agricoles et des mini-pôles agropastoraux, dont le pôle de Bagré est le plus avancé (Voir page 46), doit aussi permettre d'améliorer la productivité de l'agriculture burkinabè.



▶ FOCUS ENTREPRISE

TRACTEURS, INTRANTS, MATÉRIEL AGRICOLE : LES INVESTISSEMENTS DE TROPIC AGRO INDUSTRIE

C'est à l'entreprise burkinabè Tropic Agro Industrie que le gouvernement a confié en 2018 un marché destiné au montage de tracteurs, afin de permettre aux agriculteurs d'améliorer leur productivité en accédant à ces moyens d'exploitation. Tropic s'est alliée à un partenaire chinois - avec l'aide de sa maison mère malienne, Toguna -, pour former des techniciens burkinabè au montage des véhicules et à leur entretien, dans l'usine créée à Bobo-Dioulasso. Elle a livré 500 tracteurs au ministère de l'Agriculture qui s'est chargé de les vendre par le biais de subventions à des agriculteurs et à des groupements d'agriculteurs.

UNE USINE D'ENGRAIS EN CONSTRUCTION

Créée en 1996 pour exporter des légumineuses dans la sous-région, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana, Tropic s'est depuis diversifiée. Elle a commencé par intégrer le marché des intrants en 2006 (Tropic Agro Chem). Elle en est devenue l'un des principaux distributeurs au Burkina Faso, afin de mettre à disposition des agriculteurs des produits de qualité. Également présente dans la commercialisation de matériels agricoles et la logistique, Tropic va prochainement se doter d'un nouveau débouché à son activité d'extraction et de concassage de calcaire dolomitique, en créant une usine de production d'engrais.



LA PRODUCTION AGROSILVOPASTORALE, HALIEUTIQUE ET FAUNIQUE, MARQUE UN REBOND EN 2019

En 2018, la valeur ajoutée du secteur primaire a augmenté de 9,9 %, après une baisse de 4 % en 2017 causée par une mauvaise pluviométrie et par les attaques de chenilles légionnaires et d'oiseaux granivores. Cette performance dans le secteur primaire résulte essentiellement de la bonne campagne agricole 2018/2019, qui a occasionné une hausse de 17,2 % de la valeur ajoutée dans le secteur. Une campagne qui a elle-même tiré profit de la bonne pluviométrie, mais aussi des efforts réalisés pour améliorer les infrastructures agricoles et permettre l'accès des agriculteurs à des intrants de qualité.

Les branches de l'élevage (+ 2,7 %) et de la sylviculture, de la pêche et de la chasse (+ 2,1 %), enregistrent elles aussi une croissance, bien que moindre. La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB est de 1,9 point en 2018, alors qu'elle était négative (- 0,8 point) en 2017.

→ La production céréalière en hausse

La production céréalière (mil, sorgho, maïs, riz pluvial et irrigué) prévisionnelle est de 4 953 257 tonnes pour la campagne 2018-2019. Comparée à la production de la campagne 2017-2018 (4 063 198 tonnes), elle est en

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR PRIMAIRE (%)

(SOURCE : INSD, LES COMPTES NATIONAUX DE 2018)

2018	↗	+ 9,9
2017	↘	- 4
2016	↗	+ 3,4
2015	↘	- 3,5
2014	↗	+ 2,5

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ÉLEVAGE (EN TÊTES)

(SOURCE : INSD, TABLEAU DE BORD DE L'ÉCONOMIE AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2018)

	2014		2018
 Bovins	9 090 718	↗	9 839 995
 Ovins	9 277 746	↗	10 442 084
 Caprins	13 891 447	↗	15 634 856
 Volailles	42 220 000	↗	47 519 000

hausse de 21,91 % et de 11,77 % par rapport à la moyenne des cinq précédentes campagnes. Si la récolte de sorgho ou celle de mil augmentent fortement, la production de riz, avec 334 744 tonnes, ne croît que de 2,82 % par rapport à la campagne précédente, accusant même une légère baisse (- 0,86 %) par rapport à la moyenne des cinq précédentes campagnes. Le taux de couverture national des besoins céréaliers s'établit sur la campagne 2018-2019 à 104 %, avec un excédent brut de 4 097 tonnes.

→ Le niébé tire les cultures vivrières

Parmi les cultures vivrières pour la campagne 2018-2019, le niébé, variété de haricot très courante en Afrique, a connu un bond exceptionnel de 38,99 % pour une production estimée à 778 089 tonnes. Avec l'igname (39 604 tonnes), la patate douce (62 300 tonnes), le niébé et le pois de terre (57 455 tonnes), la filière enregistre une croissance de 30,67 %, avec une production de 937 448 tonnes.

→ Cultures de rente : le coton recule, le soja et le sésame en forte hausse

La production des cultures de rente (coton, arachide, sésame, soja) est estimée à 1 180 150 tonnes, en baisse de 13,29 % par rapport à la dernière campagne et de 16,74 %

par rapport à la moyenne des cinq précédentes années. La production de sésame (245 185 tonnes) bondit pourtant de 49,70 % et celle de soja (29 714 tonnes), de 60,61 %. Mais la récolte de coton, dont le Burkina est l'un des principaux producteurs africains, a été décevante, chiffrée à 436 000 tonnes, au lieu des 800 000 tonnes attendues. En cause : la mauvaise météo, mais aussi les attaques terroristes au nord du pays et le refus de milliers d'agriculteurs endettés d'ensemencer leurs terres. Pour autant, l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina Faso (AICB), l'organe tripartite de gestion de la filière, qui a annoncé une série de mesures visant à « mobiliser les producteurs », avec le soutien des sociétés cotonnières nationales (Sofitex, Socoma et Faso Coton), table toujours sur une récolte de 800 000 tonnes pour la campagne 2019-2020. La production d'arachide baisse aussi de 9,62 %, à 302 161 tonnes.

→ Productions animale et halieutique

Pour renforcer la productivité animale, 50 929 069 têtes de volaille, 8 118 727 têtes de bovins et 752 027 têtes de petits ruminants ont été vaccinées contre les maladies prioritaires entre 2016 et 2018. De plus, 60 693 tonnes de poisson ont été produites sur la même période, grâce à l'intégration de l'aquaculture aux aménagements hydro-agricoles.

▶ FOCUS

BAGRÉ : LE PÔLE DE CROISSANCE QUI MONTRE L'EXEMPLE

Le gouvernement souhaite faire des pôles de croissance des leviers de transformation de l'économie. Le pôle agricole de Bagré, le plus avancé, a déjà permis aux agriculteurs d'augmenter leur productivité et de mieux accéder aux marchés, grâce notamment à la construction d'infrastructures hydro-agricoles.

Projet stratégique du développement agro-industriel du Burkina Faso, le pôle de croissance de Bagré (PCB) est aménagé près du barrage du même nom, qui dispose d'une capacité d'1,7 milliard de mètres cubes de retenues d'eau. Son objectif est de permettre l'aménagement d'environ 30 000 hectares de terres dédiées à la production agricole dans une situation de maîtrise totale de l'eau. De quoi attirer l'investissement privé, accroître la productivité et la création d'emplois et lutter contre l'insécurité alimentaire. Sur ces terres coexistent déjà des agriculteurs familiaux, incités à devenir des entrepreneurs et des entreprises agro-industrielles qui doivent montrer la voie. Ces derniers seront aussi invités à devenir des agrégateurs, capables d'acheter la production des petits exploitants et d'organiser l'achat d'intrants.

Plus de 70 milliards de francs CFA déjà investis

Pour maîtriser l'aléa hydrique, près de 70 milliards de francs CFA ont déjà été injectés dans le projet entre 2011 et 2018, avec le soutien de la Banque mondiale, alors qu'un financement additionnel (25 milliards de francs CFA) a été accordé sur la période 2018-2020 par l'institution financière internationale, et un autre de 20,281 milliards de francs CFA, sur la période 2016-2021, par la Banque africaine de développement (BAD). 3 300 mètres de canaux irriguent depuis plusieurs années de façon gravitaire 3 380 hectares en exploitation, sur la rive gauche du fleuve Nakambé. 21 nouveaux kilomètres de canaux ont été construits ces trois dernières années pour permettre l'exploitation de 2 194 hectares supplémentaires sur la rive droite.

-
**Le volume
 de la production
 végétale
 sur les terres
 aménagées
 est passé
 de 21 824 tonnes
 en 2012
 à 39 527 tonnes
 en 2017**
 -

Deux récoltes par an

Les rendements moyens annuels sur les périmètres aménagés sont passés de 4 à 6 tonnes à l'hectare depuis 2011 grâce à la maîtrise de l'eau, mais aussi à l'approvisionnement en intrants de qualité et à l'apprentissage de meilleures techniques de production. Ces progrès ont permis aux agriculteurs de réaliser deux campagnes de récoltes par an. Le volume de la production végétale sur les terres aménagées est passé de 21 824 tonnes en 2012 à 39 527 tonnes en 2017. Outre des céréales (riz irrigué et pluvial, maïs), les agriculteurs présents à Bagré produisent des oléoprotéagineux (arachide, niébé, sésame et soja), des cultures maraîchères (oignon, tomate, aubergine, piment, poivron, laitue, gombo, manioc, etc.), ainsi que des cultures fruitières (papaye, banane). La production animale et piscicole a connu une dynamique intéressante, avec la production de 850 000 larves et de 430 520 alevins en 2017. 1,1 tonne de poissons a été livrée cette même année, de même que des aliments pour les poissons et les porcs.

-
**plus de
 20 000 emplois
 ont été créés
 dans le PCB
 depuis
 sa création**
 -

Des infrastructures de soutien aux agriculteurs

Pour rendre ces progrès possibles, plus de 160 entreprises ont été créées et plus de 80 fournisseurs de service se sont installés dans la zone du PCB. Un réseau partenarial avec les banques et les acteurs de la chaîne de valeur de certaines cultures, du riz notamment, permet l'accès à des financements. Des infrastructures de soutien, telles que des marchés, des bassins piscicoles, un marché à bétail ou encore une ferme avicole de 5 000 poules pondeuses, ont été réalisées.

Les études de pré faisabilité des pôles de Sourou et de Samendéni en cours

Autant d'investissements facilités par l'existence d'un guichet unique. Par ailleurs, la commune va se voir doter d'un centre de facilitation des affaires de Bagré (CEFAB). Au total, ce sont plus de 20 000 emplois qui ont été créés dans le PCB depuis sa création. Un chiffre qui va aller en augmentant avec la sélection à venir d'entreprises agro-industrielles appelées à exploiter de nouveaux espaces. Ainsi, les études techniques de plusieurs extensions, sur environ 8 000 hectares, sont en cours. Preuve de l'exemplarité du pôle de Bagré, d'autres pôles de croissance à Sourou et à Samendéni, situés non loin de Bobo-Dioulasso, capitale agro-industrielle du Burkina Faso, font l'objet d'études de pré faisabilité, avec l'appui du Fonds national d'étude et de préparation des projets (FONEPP).

► MARCHÉ DU COTON BIO : UNE PLACE À PRENDRE

Pour satisfaire une demande mondiale forte, le Burkina Faso a fait d'importants progrès ces dernières années sur le marché du coton bio. Cependant beaucoup reste à faire pour rattraper le niveau de production du champion tanzanien.

Le Burkina Faso s'est lancé en 2004 sur le marché du coton biologique et équitable, poussé par l'union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB), elle-même alliée aux trois sociétés cotonnières nationales : Sofitex, Socoma et Faso Coton. Des zones sont dédiées à cette culture dont la production doit respecter des conditions d'exploitation précises pour être certifiée. Longtemps partenaires de l'entreprise américaine Victoria's Secret, les agriculteurs diversifient depuis six ans leurs débouchés, notamment vers l'Europe.

Les récoltes du coton bio, au Burkina comme sur le reste du continent, ont été inconstantes ces dernières années. Le caractère supposé plus méticuleux de sa production est peut-être en cause ; il a déjà conduit à son abandon par de nombreux agriculteurs, explique un responsable de l'UNPCB. Les mauvaises conditions climatiques qui ont frappé en 2016 tout le secteur agricole national sont également avancées.

Moins de dettes, plus de revenus

La production burkinabè, qui avait atteint 1 000 tonnes en 2014-2015, n'était estimée qu'à 491 tonnes en 2016-2017 par l'association Textile Exchange, dans son rapport 2018 « Organic cotton market ». Dans le même temps, le rendement a augmenté de 63 %, selon l'organisme, qui met en avant le travail accompli dans le cadre du projet Récolte. Financé par le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) à hauteur de 10,3 millions de dollars, il est mis en œuvre en collaboration avec l'UNPCB. Lancé en septembre 2013 jusqu'en septembre 2018, il a été prolongé d'un an. Il a pour but de moderniser la chaîne de valeur du coton biologique et d'améliorer les perspectives économiques d'un peu moins de 8 000 petits producteurs, dont au moins 30 % de femmes, nombreuses sur ce marché de niche.

L'ONG Helvetas, un autre partenaire du secteur au Burkina Faso, a dans le cadre d'une étude datant de 2008 montré que « la production biologique permet aux producteurs d'augmenter leurs revenus et, en même temps, d'améliorer la fertilité des sols, la santé humaine et la sécurité alimentaire ». Selon la même étude, le temps nécessaire à la préparation du compost est compensé par la suppression de la pulvérisation des pesticides, qui impactent certains agriculteurs sur le plan de la santé. Si les rendements sont plus bas que dans le coton conventionnel, à hauteur de 39 %, le producteur en perçoit un prix 65 % plus haut, notamment grâce au fait que les dépenses en intrants sont 90 % plus basses, diminuant par là même les risques d'endettement.

Partenaires de Fairtrade International

Aujourd'hui, l'UNPCB est assaillie par une demande telle que la production ne parvient pas à la satisfaire. Dans le monde, 220 478 agriculteurs provenant de 18 pays ont produit 117 525 tonnes de coton fibre bio en 2016-2017. Plusieurs pays africains tentent de prendre une part de ce marché, à commencer par la Tanzanie, qui en détient 3 %, loin derrière les leaders indiens (51 %), chinois (19 %), turcs ou kirghizes (7 % chacun). Depuis 2017, plusieurs associations au Burkina, au Bénin, au Mali et au Sénégal se sont alliées avec l'organisme de labellisation Fairtrade International pour permettre un meilleur accès au marché mondial à leurs producteurs.

-
**L'UNPCB
est assaillie
par une demande
telle que
la production
ne parvient pas
à la satisfaire**
-

PARTS DE MARCHÉS DES PAYS AFRICAINS DANS LE COTON FIBRE BIO EN 2017 (EN TONNES)

(SOURCE : TEXTILE EXCHANGE - ORGANIC COTTON MARKET REPORT 2018)

Pays	Part de marché	Tonnes
Tanzanie	3,2 %	3 773
Égypte	1,5 %	1 742
Ouganda	0,7 %	765
Bénin	0,6 %	699
Burkina Faso	0,4 %	491
Mali	0,1 %	130
Sénégal	0,004 %	4
Total monde	100 %	117 525



INDUSTRIE EXTRACTIVE : UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le secteur minier a pris une place déterminante dans l'économie burkinabè, grâce à l'exploitation de l'or, devenu le principal pourvoyeur de recettes d'exportation devant le coton. Le Burkina Faso, quatrième producteur de cette ressource en Afrique, regorge d'autres minerais, exploitables dans le cadre d'un nouveau code minier et d'un cadastre mis à jour.



L'OR CONTINUE D'ATTIRER LES INVESTISSEMENTS

Le secteur aurifère porte le secteur minier depuis bientôt une décennie. Les autorités font en sorte que sa croissance insolente contribue davantage à l'ensemble de l'économie.

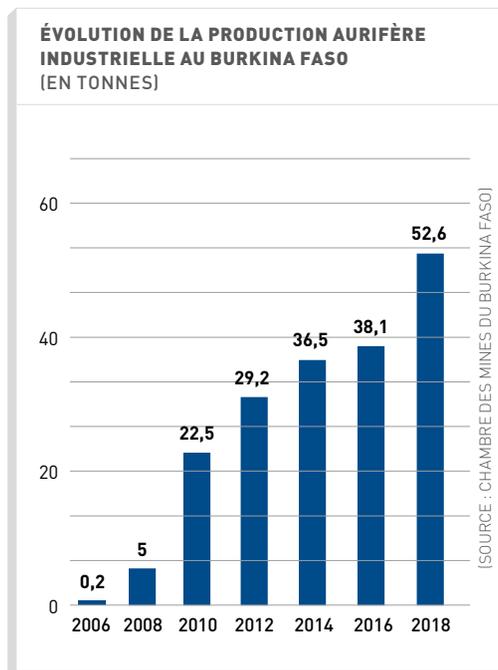
Le Plan national de développement économique et social (PNDES) prévoyait d'augmenter la part des industries extractives dans le PIB de 7,9 % en 2015 à 10,2 % en 2020. Dès 2018, cette part a représenté 10,6 % du PIB et 71 % des recettes d'exportation du pays. Au total, les retombées des mines au budget de l'État se sont chiffrées en 2018 à 266,355 milliards de francs CFA, contre 226,027 milliards en 2017. Quasiment seul responsable de cette croissance : l'or.

LE BOOM AURIFÈRE

La production industrielle de ce minerai est passée de 0,2 à 52,6 tonnes entre 2006 et 2018, quant à la production artisanale elle s'élevait à 307 kilogrammes en 2018, selon l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS). Preuve que cette tendance ne s'essouffle pas, la croissance de la production industrielle a été de 15 % entre 2017 et 2018.

CINQ MINES D'OR ENTRÉES EN ACTIVITÉ ENTRE 2016 ET 2018

Alors qu'une seule mine industrielle était en fonctionnement en 2007 dans l'industrie aurifère, les investissements ont afflué du Canada, d'Australie, de Turquie ou encore de Russie pour porter au



aujourd'hui ce chiffre à douze unités. Le boom minier s'explique par la croissance du prix de ce minerai et aux investissements de firmes internationales dans la recherche puis l'exploitation de gisements. Parmi les dernières en dates, la Société d'exploration minière d'Afrique de l'Ouest (Semafo, Canada) a démarré ses activités en septembre 2017 à Boungou, dans l'Est du pays, portant à cinq le nombre de mines entrées en production entre 2016 et 2018. Elle rejoint Riverstone Karma SA, Roxgold Resources, Houndé Gold Operation SA et Nétiana Mining Company SA.

Les travaux de construction de la mine de Sanbrado, détenue par une filiale de l'australien West African Resources, ont été lancés le 10 mai 2019. La coulée du premier lingot d'or est prévue pour la fin de l'année 2020 et le site devrait générer entre 350 et 400 millions de dollars de recettes pour l'État burkinabè sur dix ans. Avec près de 11,5 tonnes d'or produites en 2018, le gisement le plus important reste celui du canadien lamgold, à Essakane (Nord-Est).

60 TONNES DÈS 2019 ?

Le Burkina Faso ne veut pas s'arrêter en si bon chemin. Le ministère des Mines et des Carrières, érigé en département autonome depuis 2017, exhorte les sociétés minières à franchir la barre des 60 tonnes produites pour l'année 2019. Quatrième producteur d'or du continent derrière le Ghana, l'Afrique du Sud et le Mali, le Burkina

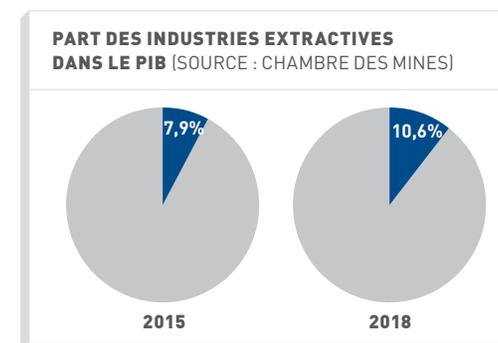
est l'un des pays où les activités minières sont les plus dynamiques. Outre Sanbrado, Wahgnion Gold, à Niankorodougou (Sud-Ouest), développé par le canadien Teranga Gold, a dépassé l'estimation haute de sa production commerciale dès son entrée en activité en novembre dernier.

le Burkina Faso est le quatrième producteur d'or du continent derrière le Ghana, l'Afrique du Sud et le Mali

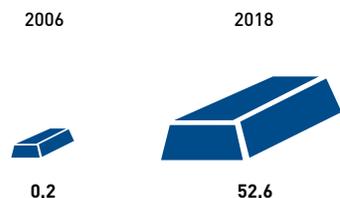
Quant au site d'Orezone Gold, à Bomboré, sur le département de Mogtêdo (Centre), il doit entrer en activité avant la fin de l'année en cours. Plusieurs mines d'or ont changé de main ces dernières années (Guïro, Inata, Youga, etc.), leurs propriétaires ne rencontrant aucune difficulté à trouver des repreneurs.

UN SECTEUR DAVANTAGE CRÉATEUR D'EMPLOIS ET DE VALEUR AJOUTÉE

Si les autorités veulent accroître la production minière, elles souhaitent que cette dernière puisse aussi avoir un meilleur effet d'entraînement sur l'emploi et les autres secteurs de l'économie, surtout au niveau local. Au total, 3 661 emplois directs ont été créés par l'industrie minière en 2018, portant ainsi le nombre cumulé de ces derniers à 10 350 en 2018. Quant au nombre d'emplois dans l'exploitation des carrières, il est estimé à 900. L'exploitation artisanale, dont les autorités améliorent les conditions d'activité, fournit de loin le plus grand nombre d'emplois.



PRODUCTION D'OR (EN TONNES)
(SOURCE : CHAMBRE DES MINES)



VERS LA CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE POUR ORGANISER LES EXPLOITATIONS ARTISANALES

Le Burkina Faso entend donc promouvoir la petite mine mécanisée et mieux encadrer l'exploitation artisanale. C'est pour cette raison que l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) a été créée en 2015. Un guichet unique va être mis en place pour organiser l'orpillage dans les zones d'extraction. Ce qui permettra aux autorités de mieux contrôler cette activité et d'aider les acteurs dotés d'une carte d'artisan minier à évoluer vers la semi-mécanisation, voire vers la création de petites mines.

au total, 3 661 emplois directs ont été créés par l'industrie minière en 2018, portant ainsi le nombre cumulé de ces derniers à 10 350 en 2018

OBJECTIF : 25 % D'ENTREPRISES LOCALES DANS LA FOURNITURE DES BIENS EN 2020

Plus généralement, l'un des principaux objectifs du PNDES est de créer un tissu économique étoffé à même de fournir aux sociétés minières des biens et services de qualité, de manière à ce que l'industrie extractive devienne un véritable levier de croissance. La part des entreprises locales dans la fourniture de ces biens, essentiellement alimentaires, se limitait à 14 % en 2015. Le PNDES ambitionne de faire passer cette proportion à 25 % en 2020. Le montant moyen des investissements locaux réalisés par les sociétés minières devra quant à lui passer de 2 milliards de francs CFA en 2015 à 5 milliards en 2020.

L'un des organismes qui doit permettre d'améliorer le quotidien des riverains des activités minières est le Fonds minier de développement local (FMDL), qui doit être abondé, selon le nouveau code minier, par les entreprises minières à hauteur de 1 % de leur chiffre d'affaires. Les textes réglementaires du FMDL ont été entérinés en 2018 et celui-ci a commencé à recevoir des fonds, à hauteur de 2,508 milliards de francs CFA.

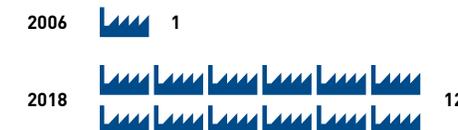


UN RENDEZ-VOUS ANNUEL POUR LES ACTEURS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Le Burkina Faso organise et accueille depuis 2016, à Ouagadougou, la semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMA0). Un rendez-vous annuel qui vise à promouvoir le potentiel minier dans le contexte sous-régional et, plus largement, à offrir une plateforme d'échanges aux acteurs du secteur minier. La 4^{ème} édition de la SAMA0 s'est tenue du 26 au 28 septembre 2019. Elle a eu pour thème principal : « Exploitation des ressources minérales et opportunités d'industrialisation de l'Afrique ». Près de 2 000 participants y ont pris part.

l'exploitation artisanale, dont les autorités améliorent les conditions d'activité, fournit de loin le plus grand nombre d'emplois, ils ont été estimés en 2017 à plus de 1 200 000.

NOMBRE DE SOCIÉTÉS MINIÈRES ACTIVES DANS L'INDUSTRIE AURIFÈRE
(SOURCE : CHAMBRE DES MINES)



DE L'OR, MAIS PAS QUE ...

Le ministère des Mines et des Carrières poursuit ses efforts pour faciliter la découverte de nouveaux gisements d'or, mais aussi pour diversifier l'industrie extractive. Outre les permis d'exploitation accordés à plusieurs concessions aurifères, celui-ci a entrepris des analyses géophysiques pour découvrir de nouvelles ressources, notamment dans le quart Sud-Est du pays, y compris le gaz et le pétrole. Les résultats provisoires indiqueraient un potentiel intéressant. Il est encore plus important que la dynamique du secteur extractif se maintienne, à plus forte raison dans un contexte sécuritaire actuel difficile, et qui a pu, par endroit, conduire à des ralentissements d'activité.

DU ZINC ET DU MANGANÈSE

Aujourd'hui, outre l'or, l'unique autre production minière industrielle du pays est le zinc, issu de la mine de Perkoa (Centre-Ouest). Exploitée depuis 2013 et désormais gérée par le canadien Trevali, elle produit environ 165 100 tonnes par an de ce métal. Dans le secteur du manganèse, les sociétés du milliardaire australo-roumain Frank Timis ont perdu toute chance de développer le projet intégré de Tambao

(Est du pays), dans le différend qui les opposait depuis 2015 à l'État burkinabè. Elles ont été déboutées de toute prétention à des dommages et intérêts par la décision de la chambre arbitrale du tribunal de commerce international de Paris rendue en février 2019.

UN PARTENAIRE RECHERCHÉ SUR LA MINE DE MANGANÈSE DE TAMBAO

**le PNDES prévoit
un maintien de la production
de zinc à hauteur
de 130 000 tonnes par an**

Les autorités burkinabè s'activent désormais pour réattribuer ce permis minier, dont les réserves sont estimées à 55 millions de tonnes. Le Français Eramet et plusieurs sociétés chinoises sont d'ores et déjà en concurrence. Dans son schéma de croissance à 7,7 % par an, le PNDES prévoit un maintien de la production de zinc à hauteur de 130 000 tonnes par an, alors que l'exploitation du manganèse devrait donc démarrer progressivement.

DU PHOSPHATE, DES DIAMANTS, DE L'URANIUM OU ENCORE DU CUIVRE

D'autres substances minérales sont susceptibles d'intéresser les investisseurs. À titre d'exemples, on peut mentionner des quantités importantes de phosphate (province de

DES INFORMATIONS MINIÈRES CONSULTABLES EN LIGNE

Le cadastre minier a été modernisé et numérisé. Sa mise en ligne le 18 juin 2018 est un gage de transparence en même temps qu'un outil permettant à tout investisseur d'accéder à des informations fiables sur le secteur minier au Burkina Faso. La publication des titres miniers est en conformité avec l'exigence 2 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui encourage les pays à diffuser les informations relatives aux octrois et transferts de titres miniers, et à tenir un système de registres contenant les informations actualisées concernant chaque titre minier octroyé. Autre précieux outil destiné aux investisseurs et aux acteurs du secteur minier, le géoportail. Il permet de consulter toutes les données géologiques, géophysiques et géochimiques diffusées par le BUMIGEB (Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina Faso) utiles pour évaluer le potentiel minier du Burkina Faso.

→ www.cadastreminier.bf/emc

→ www.bumigeb.bf/BUMIGEB/Pages/Geoportail/Geoportail.html

Tapoa), des gisements de type kimberlitique, ainsi que le diamant récemment découvert par le bureau des mines et de la géologie du Burkina Faso (BUMIGEB). Il existe également des quantités non négligeables d'uranium et de cuivre et le pays regorge de substances de carrières, matériaux calcaires (communes de Samendéni et de Tiara) et sables siliceux (province de Houet). Des gisements de métaux non ferreux tels que le zinc (province de Sanguié), le cuivre (provinces de Poni et de Sanmatenga) ou le plomb (province de Sourou) existent dans tout le pays, tout comme les substances non métalliques que sont les phosphates (province de Tapoa).



► FOCUS

UN CODE MINIER POUR UNE CROISSANCE PLUS INCLUSIVE

Afin que l'industrie minière participe mieux au développement du pays, le code minier de 2003 a été remplacé par un nouveau, promulgué en juin 2015. Certaines dispositions fiscales et douanières ont été modifiées tout en permettant de garder un cadre d'investissement incitatif pour les entreprises. État des lieux des principales mesures contenues dans le nouveau code :

- Reprenant certaines recommandations de la « vision africaine des mines » de l'Union africaine (2009), le nouveau code minier intègre des dispositions pour faciliter l'interaction entre l'industrie aurifère et les autres secteurs.
- Le nouveau code minier réaffirme l'adhésion du Burkina Faso à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et rend obligatoire la publication de l'ensemble des conventions et contrats miniers conclus avec les sociétés minières au journal officiel.
- Il prévoit l'instauration du Fonds minier de développement local qui financera, à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires des entreprises, des plans communaux et régionaux de développement.
- Les collectivités territoriales riveraines des sites miniers continuent de bénéficier d'une redistribution de 20 % du montant de la taxe superficielle perçue par l'État.
- L'octroi du permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine donne droit à l'État, à titre gratuit, à une participation à dividende prioritaire de 10 % au capital social de la société d'exploitation.

MESURES FISCALES

- L'octroi à titre gratuit à l'État d'une participation de 10 % au capital des sociétés détenant un permis d'exploitation industrielle de grande mine est étendu aux sociétés détenant un permis de petite mine.
- Les plus-values réalisées lors de la cession de permis miniers sont directement imposées à un taux de 20 %, et non plus par un renvoi au code général des impôts.
- Les titulaires de permis d'exploitation sont soumis au paiement de l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (le taux était réduit de 10 points auparavant) et l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières est porté à 6,25 % (la moitié auparavant).

PRIORITÉ À L'EMPLOI

- Dans la lignée des politiques minières communautaires, le nouveau code minier prévoit une obligation d'accorder « la préférence aux entreprises burkinabè pour tout contrat de prestations de services ou de fournitures de biens à des conditions équivalentes de prix, de qualité et de délais ».
- Les entreprises ont l'obligation de soumettre au ministère des Mines et des Carrières un plan de formation des cadres locaux pour le remplacement progressif du personnel expatrié.
- Toute demande de permis d'exploitation doit désormais recevoir un avis favorable - plus seulement consultatif - de la part du ministre en charge de l'Environnement.



INFRASTRUCTURES : CONSTRUCTION DES VOIES DU DÉVELOPPEMENT BURKINABÈ

Pays enclavé mais stratégique situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso accorde une grande importance au développement de ses infrastructures de transport. Des milliers de kilomètres sont en cours de bitumage et de rénovation afin de relier le pays et ses régions et, ainsi, dynamiser les secteurs porteurs de l'économie. Le chantier de l'aéroport de Donsin est en cours, de même que la relance d'Air Burkina et la rénovation du réseau ferroviaire entre Ouagadougou et Abidjan.

L'ACCÈS AUX ZONES À FORTES POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES AMÉLIORÉ

L'adage qui veut que « *la route du développement passe par le développement de la route* » prend tout son sens au Burkina Faso. Frontalier de six pays au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le pays tire actuellement une grande partie de ses ressources de son agriculture et de son industrie extractive. Des secteurs qui nécessitent d'être soutenus par « *des infrastructures de qualité et résilientes* », comme le préconise le Plan national de développement économique et social (PNDES).

C'est pourquoi les autorités poursuivent les efforts entamés ces dernières années pour faciliter la mobilité des personnes, des biens et des services, en désenclavant le pays depuis le réseau international jusqu'aux pistes rurales. Toutes les routes qui relient le Burkina Faso aux pays limitrophes (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Mali et Niger) sont aujourd'hui bitumées. La proportion des routes bitumées sur le réseau routier classé, long de 15 304 km, doit passer de 24 % en 2015 à 42 % à l'horizon 2020, pour être en phase avec les ambitions du PNDES.

UN MÉMORANDUM D'ENTENTE SIGNÉ POUR UNE PORTION DE L'AUTOROUTE OUAGADOUGOU - YAMOUSSOUKRO

La construction et la réhabilitation de routes bénéficient à des zones économiques existantes, mais aussi à des pôles de croissance et de compétitivité agro-industriels, agricoles et miniers en voie d'être développés.

Dans le cadre de la construction de l'auto-route Yamoussoukro - Ouagadougou, un mémorandum d'entente a été signé en 2018 avec l'entreprise chinoise China Harbour Engineering Company (CHEC), pour la réalisation du tronçon Ouagadougou - Bobo-Dioulasso (333 km). Un contrat a quant à lui été signé avec le groupement AIC Progetti pour la réalisation des études du tronçon Bobo-Dioulasso - Banfora - frontière avec la Côte d'Ivoire.

LA RÉGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN EN VOIE DE DÉSENCLAVEMENT

En juin dernier, le président de la République a mis en service la route nationale qui relie Dédougou, dans la province du Mouhoun, à 260 km à l'ouest de Ouagadougou, à Tougan, dans la province du Sourou. Ce tronçon, dont le coût des travaux s'est élevé à 29,6 milliards de francs CFA, va désenclaver la région de la Boucle du Mouhoun, qui manquait d'infrastructures routières de qualité et qui est considérée comme le « grenier » du pays. Elle fournit également des produits maraîchers, rizicoles et des poissons grâce aux plaines aménagées de la vallée. Cette route sera prolongée vers le nord jusqu'à Ouahigouya, pour un coût total de 44 milliards de francs CFA, notamment financé par des bailleurs du Golfe. En plus d'une route de 94 km, le projet comprend la réalisation de plusieurs hangars agricoles.

DES PROJETS D'URGENCE PORTÉS PAR LA PRÉSIDENTIE

Parmi les nombreux chantiers lancés depuis 2016 par le ministère des Infrastructures, quinze projets majeurs sont des engagements présidentiels destinés à accélérer le désenclavement. Au total, 2 042 km de routes doivent être bitumés, alors que 271 km sont en cours de construction. Les processus de marché sont en instance de démarrage sur un linéaire total de 949 km, notamment sur les tronçons Ouahigouya - Djibo (110 km), Guiba - Garango (72 km), Tougan - Ouahigouya (94 km), Gounghin - Fada N'Gourma - frontière avec le Niger (218 km), Zabré - Zoaga - frontière avec le Ghana (27 km), Dori - Gorom-Gorom (54 km), Dindéogo - Zonsé (5 km), Fada N'Gourma - Bogandé (129 km) ou encore Tougan - Lanfiéra - Di (63 km). Les études de faisabilité sont achevées sur un linéaire de 685 km.

AMÉLIORER LES ÉCHANGES DANS LA SOUS-RÉGION

Ces travaux vont bénéficier aux pays voisins dont les opérateurs traversent le Burkina pour échanger ou pour atteindre les ports

situés sur la côte atlantique (Abidjan, Accra, Lomé ou Cotonou). Ces derniers sont disposés à payer le vrai coût des réseaux routiers pour un service rendu à la hauteur de leurs dépenses. Parmi les projets visant à améliorer les dessertes avec les pays voisins, on

la route inter-États Koupéla-Bittou-Cinkansé, à la frontière togolaise, a été inaugurée en mars dernier

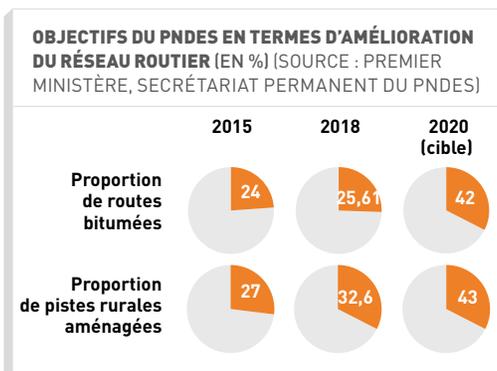
peut citer le bitumage de la route Ouahigouya - Thiou - frontière avec le Mali ; de la route Kantchari - Diapaga - frontière avec le Bénin ou encore de la facilitation du transport sur le corridor CU9 Lomé - Cinkansé - Ouagadougou. La route inter-États Koupéla - Bittou - Cinkansé, à la frontière togolaise, a été inaugurée en mars dernier. Les travaux, dont le coût s'est élevé à plus de 100 milliards de francs CFA, ont porté sur la réhabilitation de plus de

150 km de routes et de six ponts, ainsi que sur l'aménagement de 14 km en 2x2 voies dans les agglomérations traversées.

5 000 KM DE PISTES RURALES EN COURS D'AMÉNAGEMENT

À un niveau local, un programme d'urgence présidentiel prévoit la construction de 5 000 km de pistes rurales à l'horizon 2020. 660 km de ces pistes ont été réalisées en 2018, après les 1 200,6 km en 2016 et 2017. Des études tech-

niques pour les travaux d'aménagement d'environ 1 000 km de nouvelles pistes rurales, pour le programme 2017, ont été bouclées, et celles de 1 000 km sur le programme 2018 ont démarré. À l'horizon 2020, la proportion des pistes rurales aménagées devra passer à 43 %, contre 27 % en 2015.



▶ FOCUS

SOGEA SATOM, EBOMAF : DES INFRASTRUCTURES RÉALISÉES SOUS FORME DE PPP

Plusieurs projets d'infrastructures routières peuvent être réalisés dans le cadre de Partenariats public-privé (PPP). C'est le cas des travaux de construction et de bitumage de l'autoroute de contournement de la ville de Ouagadougou. Plusieurs entreprises étaient intéressées par la réalisation de cette infrastructure longue de 125 km dont le coût global est de 181 milliards de francs CFA. C'est finalement avec la société burkinabè Ebomaf que le PPP a été signé. L'entreprise financera la construction de l'autoroute via un prêt structurant d'une durée de dix ans, dont deux en différé, effectuant ainsi les travaux avant de se faire rembourser par le gouvernement. Les travaux ont démarré en octobre dernier, ils sont prévus pour durer trois ans. L'autoroute de contournement de Ouagadougou est le second projet de BTP réalisé dans le cadre d'un PPP, après l'échangeur Nord de la capitale, réalisé par l'entreprise française Sogea Satom, filiale de Vinci Construction. Inauguré en novembre dernier, l'impressionnante infrastructure désengorge ce qui était l'un des nœuds les plus encombrés de la capitale burkinabè. Démarrés en décembre 2015, les travaux ont duré 35 mois et ont coûté 102 millions d'euros.

DES ROUTES MIEUX ENTRETENUES

La préservation des infrastructures routières connaît un début de renforcement au Burkina Faso, notamment avec l'entame de l'application du règlement 14 de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Adopté en 2005, mais mis en œuvre depuis 2017, il vise à réduire l'extrême surcharge des véhicules de transport de marchandises qui engendrent la dégradation des routes, en harmonisant les normes et procédures au sein de chaque pays membre. En 2018, 191 126 véhicules lourds de transport de marchandises ont été contrôlés, dépassant l'objectif de 150 000 véhicules fixé par le PNDES. Dans le même temps des actions de sensibilisation ont été réalisées. Il en a résulté une baisse de la proportion des véhicules contrôlés en extrême surcharge, passant de 4,34 % en 2017 à 2,18 % en 2018. La réforme du Fonds spécial routier du Burkina (FSR-B) a de son côté permis de renforcer ses capacités de financement, son autonomie et son efficacité, si bien que la fin de l'ensemble des travaux en cours devrait bientôt ramener la proportion de routes en bon état à 90,76 %.

191 126 véhicules lourds de transport de marchandises ont été contrôlés en 2018, dépassant l'objectif de 150 000 véhicules fixé par le PNDES



► FOCUS ENTREPRISE

AIR BURKINA SE TRANSFORME

La direction d'Air Burkina applique un plan rigoureux pour assainir la gestion de la compagnie tout en investissant dans la flotte et déployer un nouveau plan de vols.

Les autorités ont vite réagi après le départ en mai 2017 de l'Aga Khan de la tête d'Air Burkina, compagnie aérienne doyenne en Afrique de l'Ouest. Immédiatement nommé à la direction générale, Blaise Sanou, ancien pilote de l'armée de l'air burkinabè, s'est attelé à repositionner la société comme un acteur majeur du transport aérien dans la sous-région. Un audit a été réalisé par le cabinet de conseil McKinsey, avant que ce dernier n'élabore un programme stratégique, rejoignant sur plusieurs points les réflexions qui existaient déjà au sein de la compagnie.

Le plan, qui se déploie sur deux phases jusqu'en 2028, prévoit de repositionner l'entreprise sur une trajectoire de croissance pérenne. Des actions ont déjà été menées pour optimiser les coûts et améliorer les marges, ainsi que la productivité du personnel, mais aussi pour relancer l'activité économique, notamment en simplifiant le réseau.

UNE STRATÉGIE DE PARTENARIATS

Air Burkina a décidé de chercher sa croissance par alliance partenariale. « *Dans le contexte actuel, les réalités de l'environnement économique et de l'industrie du transport font qu'aucune compagnie ne peut se développer seule* », estime ainsi Blaise Sanou. En mai dernier, Air Burkina était en accord interlignes avec treize compagnies et elle partageait des codes avec Air France, Kenya Airways et Asky, des compagnies avec lesquelles elle pourrait aller jusqu'à l'alliance. Elle songe à partager des codes avec Brussels Airlines, Tunis Air, Ethiopian Airlines ou encore la Royal Air Maroc. De quoi permettre d'étendre son réseau sans investir de moyens financiers excessifs.

3 NOUVEAUX AVIONS

La compagnie, qui a gagné 15 000 passagers entre 2017 et 2018 pour un total de 150 000, a également acquis en leasing trois nouveaux avions, reçus depuis novembre dernier. Avec ses deux Embraer 195 de 104 places et son Embraer 175 de 72 places, elle souhaite élargir encore son réseau et ouvrir de nouvelles destinations. Le plan de vol a débuté en août dernier avec l'ouverture d'axes vers Libreville et Abuja. Il devrait permettre un retour à l'équilibre financier entre 2021 et 2022 de l'entreprise qui a réalisé 17 milliards de francs CFA de chiffre d'affaires en 2017. Le conseil administration d'Air Burkina, nommé en 2019, va rapidement se pencher sur la recherche d'un partenaire stratégique et sur la révision du capital de la compagnie, afin de la conformer aux normes de l'industrie aéronautique.



L'AÉROPORT DE DON SIN VA BIENTÔT SORTIR DE TERRE

Air Burkina pourrait rapidement adosser sa stratégie d'expansion à la réalisation de la nouvelle plateforme aéroportuaire de Donsin. Ce projet vise à transférer l'activité aéroportuaire du centre-ville de Ouagadougou, où les capacités d'expansions sont inexistantes et la pollution importante, à environ 30 km au nord de la capitale. Lancé dans les années 2000, il est enfin en cours de réalisation. Depuis 2016, les autorités ont consacré du temps au déplacement, au dédommagement et au remplacement des populations affectées par la construction de la nouvelle infrastructure. La réalisation des travaux sur la plateforme aéroportuaire a démarré en 2018, notamment avec des activités de voirie. En février 2019, le conseil des ministres a attribué à Sogea Satom l'aménagement des voies d'accès (41,49 km de route), comprenant les tronçons de la route nationale n°3 (Ouagadougou - Kaya), de la bretelle Est et de la bretelle Ouest. Le financement, à hauteur de 1,3 milliard de francs CFA, est assuré par l'Association internationale de développement (IDA). Les travaux de voiries coté ville avaient été attribués un mois plus tôt à l'entreprise Soroubat pour un coût de 31 milliards de francs CFA, pris en charge par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et le budget de l'État. En avril 2018, un nouveau bureau spécialisé pour l'ordonnancement et la coordination des travaux de construction de l'aéroport de Donsin et de ses voies d'accès a été recruté, après constatation de la défaillance du groupement bureau d'étude initialement choisi. Il s'agit de Safège-Ecg-Groupe Zenith. C'est le consortium Meridian-aéroport de Marseille qui est en charge de la construction du terminal et de sa gestion, dans le cadre d'un PPP dont les conditions restent à déterminer.

LE RÉSEAU FERRÉ RÉNOVÉ : UN SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET AUX MINES

La réhabilitation en cours du chemin de fer entre Ouagadougou et Abidjan doit améliorer les échanges entre les deux pays, notamment dans le secteur extractif.

Le chantier de réhabilitation du réseau ferré de Sitarail, gestionnaire et exploitant de la ligne de chemin de fer longue de 1 260 km qui relie Ouagadougou à Abidjan a débuté en décembre 2017. Elle est détenue à 67 % par le groupe Bolloré et à 15 % chacun par le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Ce chantier vise le renouvellement complet de 853 km de voies ainsi que la réhabilitation de 50 ouvrages d'art, la rénovation de 31 gares et la modernisation des équipements des ateliers de maintenance. Il faut dire que le train relie les deux villes en une trentaine d'heures à raison de 40 km/h, loin du potentiel de cette infrastructure qui a permis en 2018 d'éviter les effets cumulés de congestion urbaine, de pollution et de dégradation des routes.

UN ALLIÉ DU SECTEUR EXTRACTIF

Le montant du projet en cours, sur huit ans, est de 260 milliards de francs CFA (396 millions d'euros).

Sa première phase se déroule jusqu'en 2021 pour un investissement de 130 millions d'euros. Elle doit permettre de porter les capacités de transport à 1 million de tonnes de marchandises et à plus de 300 000 voyageurs par an, contre 800 000 tonnes et 200 000 passagers aujourd'hui. Le train pourra alors rouler à la vitesse respectable de 120 km/h. La seconde phase des travaux doit faciliter le transport de marchandises lourdes telles que les minerais. Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, qui aspirent à devenir d'importants acteurs miniers, misent sur les investissements de Sitarail pour doper la production du manganèse. Le projet comprend ainsi le prolongement de la ligne jusqu'à Kaya, ville située à une centaine de kilomètres au nord de Ouagadougou, afin de permettre la desserte ferroviaire de la mine de Tambao. À terme, le volume annuel convoyé devrait atteindre 5 millions de tonnes, dont 2 millions de marchandises générales et 3 millions de minerais.

ce chantier vise le renouvellement complet de 853 km de voies ainsi que la réhabilitation de 50 ouvrages d'art et la rénovation de 31 gares

LES MINOTERIES AUSSI INTÉRESSÉES PAR LE RAIL

Sitarail a d'ores et déjà noué un partenariat avec le consortium CIMMetal Group, qui possède plusieurs usines de production et distribution de ciment à Ouagadougou (Cimfaso, 1 million de tonnes par an), à Bobo Dioulasso (Cimasso, 2 millions de tonnes, en construction), et à Abidjan (Cim Ivoire). Cimfaso a réceptionné, en août 2017, 50 wagons d'une valeur

estimée à près de 10 milliards de francs CFA, lesquels viennent renforcer son parc automobile de 500 camions. 200 wagons devront à terme permettre à l'entreprise d'acheminer ses matières premières pour approvisionner ses usines. De la même façon, les minoteries et unités de production de pâtes alimentaires en cours de construction à Bobo-Dioulasso fondent une partie importante de leur schéma de transport sur le chemin de fer.



► FOCUS ENTREPRISE

AVEC SCANIA ET RATP, OUAGADOUGOU VEUT AMÉLIORER LA MOBILITÉ URBAINE



L'engagement du gouvernement pour améliorer la mobilité urbaine est inscrit dans le PNDES et le programme présidentiel. Cette promesse est sur le point de se concrétiser à travers un partenariat de la ville de Ouagadougou avec deux géants mondiaux du secteur.

Créée en 2003, la Société de transport en commun de Ouagadougou (Sotraco) a démarré ses activités en novembre de la même année avec trente bus. La livraison avortée de 100 bus supplémentaires pour renforcer sa capacité de transport n'a pas été sans conséquence. En effet, c'est seulement avec une quinzaine de véhicules (auquel il faut néanmoins ajouter les 120 bus reçus en 2017 pour le transport exclusif des étudiants) que la société publique tente aujourd'hui d'assurer le transport urbain d'une ville dont la population est estimée à trois millions de personnes.

La volonté des autorités de prendre en main cet enjeu des transports en commun était déjà formalisée dans le programme présidentiel du candidat Kaboré ainsi que dans le PNDES. Même le ministère des Transports est désormais dédié à « la mobilité urbaine », ce qui rassure Pascal Tenkodogo, arrivé à la tête de Sotraco en 2014. « Des transports en commun efficaces, c'est moins d'accidents, notamment de deux roues, une meilleure protection de l'environnement et une meilleure organisation des déplacements », argue-t-il. L'État a donc fait sien un projet existant de renforcement de la capacité opérationnel de la SOTRACO qui nécessitait l'achat de 150 bus. Il est même allé plus loin, puisque le programme finalement adopté prévoit le déploiement de 550 bus au total.

la société travaillera à la mise en place de carburants alternatifs avec pour objectif, à terme, une flotte 100 % biodiesel et biogaz

Acheter des bus n'est qu'un élément de l'équation que la commune de Ouagadougou, maître d'ouvrage, est en train de résoudre avec le fabricant de camions et de cars Scania et de la RATP. La première des deux entreprises s'est rapprochée des autorités en novembre 2016, à Paris, lors de la table ronde sur le financement du PNDES. La RATP a rejoint l'aventure quelques mois plus tard. Scania West Africa, déjà présente au Nigeria et au Ghana, assurera le financement du projet estimé à 200 millions d'euros, ainsi que la fourniture de 460 bus et 90 autocars, la formation des conducteurs et celle des mécaniciens. La société travaillera également à la mise en place de carburants alternatifs avec pour objectif, à terme, une flotte 100 % biodiesel et biogaz.

26 CARREFOURS SUR LESQUELS LES BUS SERONT PRIORITAIRES

Le groupe RATP, l'un des cinq plus grands acteurs du transport public urbain au monde, présent dans quatorze pays, apporte son savoir-faire sur la chaîne de la mobilité en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, que ce soit pour les volets technique, économique ou de formation en vue de l'exploitation. Le groupe concevra, fournira et exploitera les systèmes intelligents de transport (télébilletique, régulation, digital, etc.) via sa filiale Ixxi.

En plus de l'achat des véhicules de transport, un atelier de maintenance va être réalisé - aujourd'hui, les bus sont réparés grâce aux pièces de rechange d'autres bus -, ainsi qu'une gare multimodale (route-rail) où les transferts de passagers pourront avoir lieu. Dans le projet, la prise en compte de la voirie a été fondamentale. « On peut avoir 1 000 bus, mais ils ne seront pas compétitifs s'ils restent dans les embouteillages, comme aujourd'hui », souligne Pascal Tenkodogo. L'étude a identifié 26 carrefours où la priorité sera donnée aux bus, de même que plusieurs couloirs qui leurs seront dédiés.

D'un point de vue financier, la commune de Ouagadougou est en lien avec l'ambassade de Suède. Les discussions sur le montage financier sont en cours, mais l'État suédois devrait garantir le prêt sollicité par Scania auprès d'une banque du pays. L'arrivée dans le projet depuis 2019 de la Banque mondiale est importante dans le sens où sa participation devrait permettre de lisser le taux d'intérêt de la banque afin qu'il devienne concessionnel. Le capital de Sotraco (800 millions de francs CFA), dont le rôle précis reste à définir, devrait être révisé.



INFRASTRUCTURES : CONSOLIDER LES BASES DU DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

Alors que des progrès importants ont déjà été réalisés ces dernières années en termes d'accès à l'eau potable et d'assainissement, le Burkina Faso met tous les moyens en œuvre pour rattraper son retard en termes de capacité de production électrique. Par ailleurs, les autorités continuent d'imaginer des solutions qui leur permettront de produire un maximum de logements sociaux en partenariat avec des entreprises privées.

ÉLECTRICITÉ : NOUVELLES CAPACITÉS, RENOUVELABLE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Burkina Faso rattrape son retard dans la production d'énergie électrique au profit des ménages et des entreprises. Le gouvernement accroît pour cela les capacités nationales en mettant l'accent sur le solaire et les économies d'énergie, sans ignorer l'énergie thermique, notamment dans le cadre de PPP.

L'offre d'énergie électrique n'était couverte en 2017 qu'à hauteur de 64,9 % par la production nationale, dont 12,53 % d'énergies renouvelables.

Insuffisante pour satisfaire la demande sans cesse croissante des foyers et des entreprises, elle était complétée par 35,1 % d'énergies importées, notamment de la Côte d'Ivoire, mais aussi du Ghana voisin, depuis la réalisation de l'interconnexion entre Bolgatanga (Ghana) et Ouagadougou. Avec une puissance électrique installée en 2018 estimée à 351,7 mégawatts (MW), contre 324,6 MW en 2017, le Burkina continue néanmoins d'importer encore entre 30 et 40 % de sa consommation d'électricité.

Pour faire face à ces insuffisances, le Plan national de développement économique et social (PNDES) vise à accroître le taux de couverture nationale en mettant l'accent sur l'exploitation de l'énergie solaire et sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur la construction d'usines thermiques. L'ambition est de porter la puissance installée à 1 000 MW en 2020 et d'abaisser le coût du kWh d'électricité des hautes tensions à 50 francs CFA,

contre 75 francs CFA en 2015. Le programme destiné à augmenter les capacités de production tel qu'il était annoncé a pris du retard, mais plusieurs contrats de construction de centrales sont sur le point d'être signés avec des partenaires privés pour atteindre les objectifs fixés.

la centrale photovoltaïque de Zagtouli est la plus grande d'Afrique de l'Ouest

GRANDS TRAVAUX : RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE ÉLECTRIQUE INSTALLÉE

Depuis 2016, les progrès en matière d'amélioration de l'offre énergétique ont concerné :

→ L'achèvement, l'inauguration et le raccordement au réseau électrique de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli (33 MW), en novembre 2017, la plus grande d'Afrique de l'Ouest.

→ L'achèvement de la construction de la centrale solaire photovoltaïque communautaire de Ziga, d'une capacité de 1,1 MW qui a été inaugurée en mai 2017.

LIBÉRALISATION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Pour libéraliser la production d'énergie et faciliter les investissements privés, de même que l'entrée d'indépendants et d'auto-producteurs dans le processus de production, les autorités ont adopté en 2017 une loi portant réglementation générale du secteur de l'énergie. Bien que le réseau de transport reste le monopole de la Sonabel le nouveau texte renforce le désengagement de l'État qui avait débuté en 2004. Son but : soutenir l'industrialisation, accroître la production et jouer sur les prix en facilitant la réalisation de Partenariats public-privé. Ces types de partenariats bénéficient d'ailleurs depuis juillet dernier de la loi allégeant leurs procédures de contractualisation.

Les principales innovations contenues dans la nouvelle loi sont :

- la suppression de la segmentation pour permettre l'installation des producteurs indépendants d'électricité sur tout le territoire ;
- la suppression du principe de l'acheteur unique qu'était la Sonabel ;
- la possibilité offerte à certains clients de s'approvisionner auprès des fournisseurs de leur choix, y compris hors du territoire ;
- l'introduction de dispositions spécifiques relatives à la promotion des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;
- l'élargissement des pouvoirs du régulateur.

→ L'achèvement et la mise en service de l'interconnexion entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou, au premier semestre 2018, pour l'importation de 100 MW de puissance complémentaire.

→ Le renforcement des capacités des parcs thermiques, notamment ceux de Bobo 2 et 3, Fada et Kossodo.

À ces réalisations, s'ajoutent l'électrification de 26 localités rurales par le système solaire

photovoltaïque ou par système PV hybride et la construction de mini-centrales solaires photovoltaïques avec stockage dans 39 centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA).

1 000 MW en 2020 ?

Plusieurs projets stratégiques, à des niveaux d'avancement divers doivent être réalisés pour approcher l'objectif contenu dans le PNDES de 1 000 MW en 2020. On peut citer :

→ La construction de deux centrales thermiques d'une puissance cumulée de 265 à 305 MW.

→ L'exploitation d'une centrale thermique de 100 MW à Ouagadougou-Est.

→ La construction de la centrale solaire photovoltaïque de 26 MW à Zina par la société Zina Solaire.

→ La réalisation de la centrale hydroélectrique à l'aval de Bagré (14 MW), pour laquelle les études de faisabilité ont été effectuées et les appels d'offres lancés.

→ Les travaux d'accroissement de la capacité de la centrale de Komsilga de 65 MW et de la puissance de la centrale thermique de Kossodo de 50 MW.

UN PROGRAMME D'URGENCE DE 50 MW

Le réseau électrique burkinabè a été renforcé en mai 2019 par un programme d'urgence de 50 MW voté en décembre 2018 par le conseil des ministres. Ce programme d'une durée de trois à quatre ans consiste dans l'installation d'une capacité additionnelle composée de groupes électrogènes fonctionnant au fioul pour permettre au réseau national de faire face à la demande en énergie électrique en période de chaleur. En effet, la hausse des températures augmente l'utilisation des appareils de refroidissement et dégrade le rendement de certains équipements de la Société nationale d'électricité du Burkina Faso (Sonabel). Le site choisi par la cette dernière pour l'injection de cette puissance additionnelle temporaire dans le réseau est celui de la centrale Ouaga 2, dans le quartier de Gounghin.

PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE : L'INDUSTRIE EMBOÎTE LE PAS À L'ÉTAT

Le président Roch Marc Christian Kaboré a inauguré en mars 2018 sur le site de la société minière lamgold situé à 45 km de Dori, une centrale hybride diesel-solaire d'une capacité de 15 MW. Composée de près de 130 000 panneaux photovoltaïques, elle s'étend sur une superficie de trente hectares. Réalisée par la société minière Essakane SA pour un coût d'environ 14 milliards de francs CFA, elle est la troisième centrale solaire en service au Burkina Faso après celles de Komsilga et de Zagtoui.

► FOCUS

LE SOLAIRE POUR COMBLER UN DÉFICIT STRUCTUREL

Le défi majeur du Burkina Faso consiste à produire rapidement une centaine de MW d'énergie supplémentaire qui manquent structurellement pour couvrir la demande nationale. Pour y parvenir, en novembre 2018, le conseil des ministres a donné son accord pour la signature des contrats de construction de centrales solaires, dans le cadre de Partenariats public-privé (PPP), et d'achat d'électricité (Power Purchase Agreements : PPA) par la Sonabel, pour une capacité totale de 155 MW :

→ Le groupement Soltech/Quadran/Syscom est engagé sur la production de 35 MW avec les centrales de Zano (20 MW) et de Dédougou (15 MW).

→ La compagnie financière Naange est engagée pour la centrale solaire de Kalzi avec une production de 30 MW.

→ Le groupe Urbasolar est engagé sur la production de 30 MW sur le site de Pâ.

→ Africa Ren (GreenWish) est engagée sur la production de 30 MW sur le site de Kodéni.

→ GreenYellow est engagée sur la production de 30 MW sur le site de Ouagadougou.

En janvier dernier, la Sonabel a par ailleurs lancé un appel d'offres pour la construction d'une centrale solaire de 20 MW près de Koudougou, dans la province de Boulkiemdé, et d'une centrale de 10 MW à Kaya, dans la province de Sanmatenga. L'entreprise a sollicité des développeurs pour une construction clé en main et une assistance technique pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures. La promotion de l'exploitation de l'énergie solaire contribuera aussi à corriger les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Dans cette optique, l'Agence de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique a été créée.



EAU : DES PROGRÈS À CONFIRMER

La période 2011-2015 a été marquée par des progrès en matière de gestion durable de l'eau, à l'échelle nationale, et d'assainissement, en milieu urbain, que le gouvernement entend poursuivre. L'ambition dans ce secteur est matérialisée par l'objectif présidentiel qui vise à atteindre « zéro corvée d'eau » en 2020.

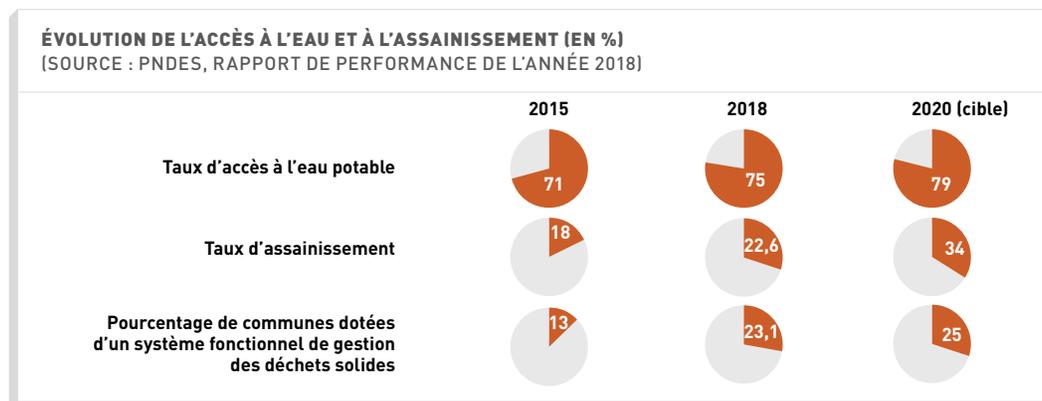
L'accès à l'eau et, dans une moindre mesure, à l'assainissement, ont été améliorés ces dernières années grâce à la construction d'infrastructures dédiées. C'est également le cas de la gestion intégrée des ressources en eau, grâce au renforcement du cadre institutionnel et juridique.

« ZÉRO CORVÉE D'EAU » EN 2020

Malgré d'importantes réalisations depuis 2016, comme le montre le tableau ci-dessous, des efforts conséquents doivent encore être fournis pour améliorer l'accès de l'ensemble des populations à l'eau potable. L'objectif

« zéro corvée d'eau », tel que formulé dans le programme du président de la République, devra être atteint à l'horizon 2020. Le pays s'attache pour cela à augmenter son nombre de barrages et autres retenues d'eau.

La gestion intégrée des ressources en eau a elle aussi été améliorée grâce au renforcement du cadre institutionnel et juridique, à travers l'opérationnalisation des cinq agences de l'eau, l'élaboration de deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), la mise en place des comités locaux de l'eau et l'opérationnalisation du recouvrement de la contribution financière.

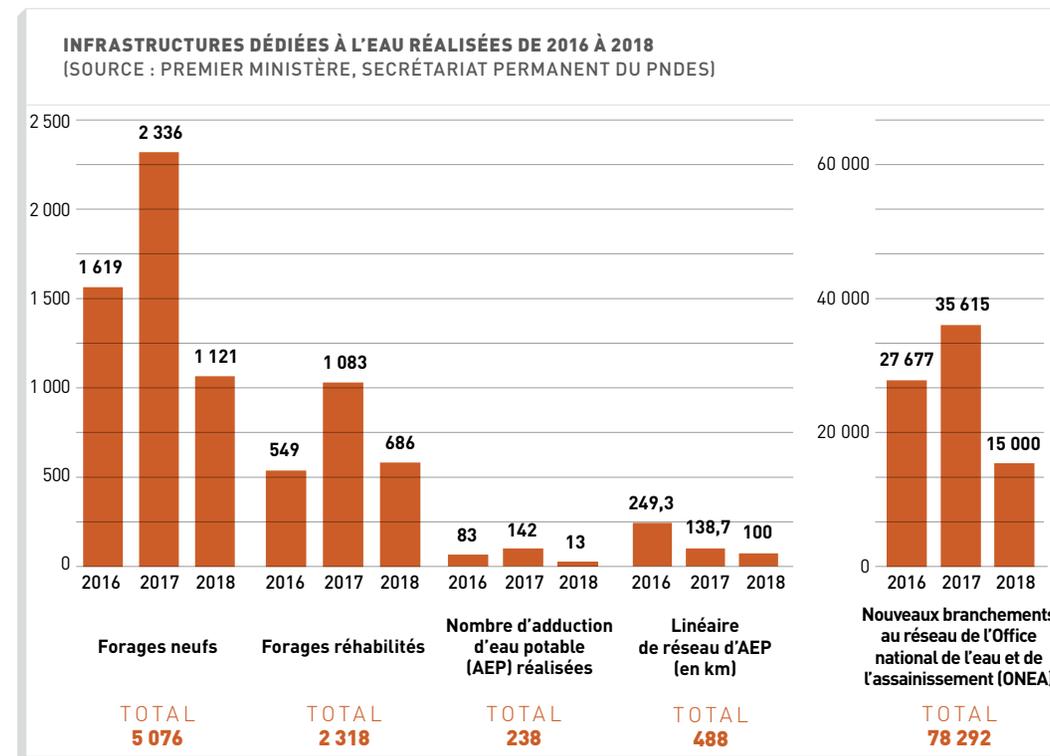


FORAGES, ADDUCTION D'EAU POTABLE ET POINTS D'EAU AUTONOMES

Les acquis enregistrés dans la mise en place des ouvrages d'adduction d'eau potable entre 2016 et octobre 2018 sont présentés ci-dessous. Leur réalisation a permis au taux d'accès à l'eau potable d'être porté à 77,5 % en 2019, contre une cible fixée par le PNDES à 74 %. Ce taux a atteint 66,2 % en milieu rural, dépassant la cible fixée par le PNDES à 66 %, et 91,7 % en milieu urbain, en retrait de la cible fixée à 94 %.

CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE BARRAGES : DES CAPACITÉS DE STOCKAGE EN FORTE HAUSSE

De 2016 à octobre 2018, neuf nouveaux barrages ont été réalisés (Gourgou, Lallé, Bogré, Lindi, Koalin, Biéha, Matourkou, Guitti et Samendéni) et 18 autres ont été réhabilités, faisant passer la capacité de stockage d'eau de surface à 6 135,35 millions de mètres cubes en 2017, légèrement au-dessus de la cible de 6 126,12 millions de mètres cubes fixée par le PNDES. Cette performance



s'explique notamment par la réalisation du barrages de Samendéni (1 050 millions de m³).

D'autres barrages sont en cours de construction comme celui de Bambakari/Tin-Akoff, phase 2 qui a atteint 15 % de sa réalisation en octobre 2018. À la même date, ceux de Wéotenga, Taba, Pougma, Kouldisgou et Niou en étaient au stade de contractualisation des travaux. Quant aux barrages de Karuka, Dawanegomdé et Torodo, les contrats de construction ont déjà été signés avec des entreprises.

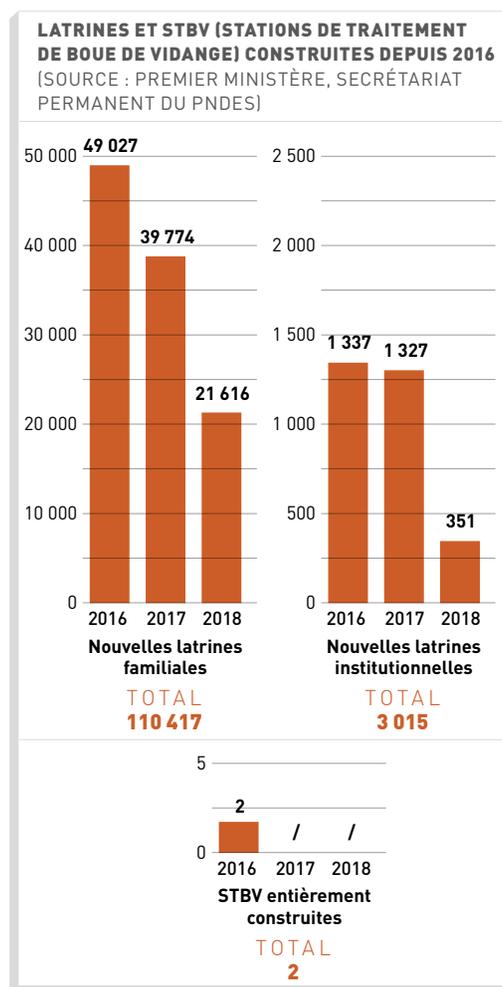
En ce qui concerne les projets de réhabilitation, les travaux se poursuivaient avec des niveaux d'avancement différents en octobre 2018 : Séboun (85 %), Baskouré (55 %), Taouremba (5 %, suspendu en raison de l'insécurité dans la province du Soum) et Tanghin (0 %, résilié, marché en cours de réattribution). Quant aux barrages de Doulou, Boulpon et Goumoghô, les travaux étaient sur le point de débiter.

Enfin, les travaux de rehaussement du seuil du lac Bam sont pratiquement achevés et les travaux du lac Dem sont au stade d'études.

De 2016 à octobre 2018, neuf nouveaux barrages ont été réalisés et 18 autres ont été réhabilités

ASSAINISSEMENT

Plusieurs réalisations ont été enregistrées pour garantir l'accès des populations à l'assainissement de qualité, résumées dans le tableau ci-dessous :



Quinze Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) ont été réalisés et les travaux d'élaboration des Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales (SDDEP) de 12 capitales régionales sont entamés.

GESTION DES DÉCHETS

En 2018, des ressources ont été obtenues auprès du Fonds national des études de préparation des projets et programmes (FONEPP) pour la réalisation des études de faisabilité de deux unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains. Les marchés ont été attribués et les études sont en cours de réalisation. Deux unités de recyclage des déchets plastiques ont été construites à Dori et Tenkodogo et trois autres unités sont en cours de finalisation à Dédougou, Gaoua et Manga. Le pourcentage des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides est passé de 16,8 % en 2016 à 22,3 % en 2017, très proche de la cible arrêtée à 23 % dans le PNDES.

Le pourcentage des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides est passé de 16,8 % en 2016 à 22,3 % en 2017, très proche de la cible arrêtée à 23 %

OUVRAGES D'EAU : DES TECHNICIENS DE MAINTENANCE DÉDIÉS

Le PNDES prévoit la formation d'au moins deux techniciens de maintenance des ouvrages d'eau par commune, notamment des formations spécifiques aux nouvelles pompes introduites dans les zones de compétences de ces derniers. En 2016, 582 nouveaux techniciens ont été formés, contre 257 de janvier à octobre 2017. Cet objectif du PNDES a atteint un taux de réalisation de 119 % en octobre 2018.

A large-scale textile factory with workers operating machinery. The image is split into two panels. The left panel shows a close-up of a worker's hands adjusting a green machine component. The right panel shows a worker in a white shirt operating a large spinning machine with many spindles. In the background, other workers and large spools of white cotton are visible.

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES : UNE COMPÉTITIVITÉ À AMÉLIORER

Le gouvernement burkinabè dynamise le secteur industriel afin de pallier les insuffisances structurelles du système de production national. Le secteur textile bénéficie de l'intérêt d'industriels locaux et internationaux, susceptibles de transformer le coton récolté localement. D'un point de vue commercial, le gouvernement multiplie les mesures pour favoriser la consommation locale des produits burkinabè, ainsi que leur exportation.

TRANSFORMER LES MATIÈRES PREMIÈRES LOCALEMENT

À partir du début des années 1990, les produits manufacturés ont été dépassés par le coton dans la composition des exportations du Burkina Faso, alors que la dévaluation du franc CFA de 1994 n'a pas réussi à améliorer la compétitivité des industries nationales. La part de celles-ci dans les exportations totales de biens n'a cessé de régresser, passant de 32,7 % en 1993 à 6,6 % en 2015 ! Le PNDES vise à accroître cette part à hauteur de 12 % en 2020. Dans le même laps de temps, le taux de transformation des produits agricoles devra être porté de 12 à 25 %.

DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES DE BASE

Ces dernières années, face au recul de la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, des réformes ont été initiées avec l'objectif de restructurer les entreprises en difficulté et d'améliorer l'environnement des affaires. Quant aux nombreuses contraintes liées aux coûts des facteurs de production, le gouvernement relève à la fois les défis de l'offre et des coûts en électricité et ceux des télécommunications, de l'accès aux financements ou des infrastructures routières nécessaires au désenclavement du Burkina Faso.

PLUSIEURS PÔLES INDUSTRIELS SPÉCIAUX À CRÉER

Pour y parvenir, d'importants investissements dans les infrastructures de soutien à la production sont en cours, notamment à travers des pôles de croissance dédiés, en partenariat avec le privé (Voir page 92). Les zones industrielles existantes sont quasiment saturées, ce qui indique l'existence d'une forte demande. C'est pourquoi la réalisation de nouvelles zones industrielles prévues dans le PNDES, notamment en région, et la réhabilitation de celles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, sont primordiales. Sur le plan réglementaire, le code de l'investissement

propose notamment des mesures incitatives pour les créer prévues dans le PNDES. Les autorités s'appuient également sur la mise en œuvre du plan d'industrialisation accélérée du Burkina Faso, pour lequel un secrétariat technique a été créé en 2018.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

En termes d'actions mises en œuvre, 62 pré-diagnostic d'entreprises en difficulté ont été réalisés et 26 plans de restructuration financés entre 2016 et 2018 par les autorités

le PNDES vise à accroître la part des industries dans les exportations à hauteur de 12 % en 2020

► FOCUS

DES OPPORTUNITÉS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

En lien indirect avec la création des pôles de croissance, plusieurs opportunités d'investissement existent :

- la transformation des produits et sous-produits de l'agriculture et de l'élevage ;
- la production de produits de la santé humaine et animale ;
- le traitement et la valorisation des déchets ;
- la fabrication ou le montage d'équipements liés à la mécanisation agricole (tracteurs, motoculteurs, etc.) ;
- la production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel ;
- la fabrication d'emballage ;
- la filature classique à base de coton ;
- le montage de matériels solaires.

Parmi les projets du PNDES les plus urgents portés par les autorités, figurent la création de deux zones économiques spéciales, l'une à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso, ainsi que la création d'un port sec multimodal dans la capitale. L'implantation d'une filature classique à Bobo-Dioulasso et la construction d'un Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton (CNATAC) figurent aussi parmi les priorités. La filière de transformation du coton burkinabè est justement celle qui attire le plus les investisseurs depuis deux ans.

burkinabè. Les sociétés accompagnées sont entre autres Dafani (jus), Filsah (industrie textile), SAP olympique (Société africaine de pneumatiques), G.S.-Plast (Groupe Satar plastique), ou

encore EEPC (Entreprise essai de pompage et construction). Des efforts doivent être fournis afin d'accroître l'efficacité des soutiens apportés et le volume des financements.



► FOCUS ENTREPRISE

UNE VALEUR AJOUTÉE AU COTON : VERS LA RENAISSANCE D'UNE INDUSTRIE TEXTILE

Le coton est le premier produit agricole d'exportation du Burkina Faso et la principale source de monétarisation de l'économie en milieu rural. Il contribue bon an mal an pour environ 4 % au PIB et 17 % aux recettes d'exportations du pays. Il permet ainsi à plus de quatre millions de Burkinabè de disposer de revenus et d'améliorer leurs conditions de vie. Pourtant, pas plus de 5 % de la production nationale de coton conventionnel et de coton bio ne subit une transformation chaque année.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les autorités, mais aussi les industriels comptent s'appuyer aujourd'hui sur cette matière première pour relancer l'industrie manufacturière. En effet, ces derniers nourrissent d'importantes ambitions pour la transformation du coton depuis sa récolte jusqu'à la confection de vêtements. Plusieurs projets, à des états d'avancement différents, existent, et dans le même temps les autorités multiplient les salons pour promouvoir le savoir-faire national et régional dans le monde.

UNE USINE D'ÉGRENAGE DÉDIÉE AU COTON BIO

Conscient des nouveaux enjeux économiques autour du coton bio, le Burkina Faso a impulsé cette culture depuis une quinzaine d'années. Cependant, le coton bio burkinabè était égrené à la fin de la saison dans les mêmes usines que le coton conventionnel, après que celui-ci l'ait été. Cela pouvait entraîner des paiements tardifs qui décourageaient un grand nombre d'agriculteurs. C'est pour prendre en charge cette problématique, ainsi que pour améliorer la valeur ajoutée du secteur, que le projet Récolte, financé par le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), a impulsé la création d'une usine dédiée à l'égrenage du coton bio en partenariat avec l'union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso (UNPCB) et le leader burkinabè du secteur cotonnier, Sofitex. Située à Koudougou, sa réception est attendue en décembre 2019. Plus de trois milliards de francs CFA ont été nécessaires à sa réalisation. L'usine a une capacité d'égrenage de 15 000 tonnes. Pour être rentable, elle égrènera le coton conventionnel en surplus.

VERS LA RÉOUVERTURE DE L'USINE DE FASO FANI

Des pourparlers ont démarré en juin 2018 entre Fasotex et le groupe indien Jain Shawls pour la réouverture de Faso Fani, l'usine de filature et de confection de

tissu, fermée en 2002. Elle était essentiellement consacrée à la fabrication du Faso dan fani, le tissu emblématique burkinabè qui a fait un retour en force depuis 2014, comme un symbole de fierté nationale. Une équipe du futur repreneur, Jain Shawls, qui a visité l'unité de production en juin 2019, à Koudougou, a estimé que son ouverture pourrait intervenir en 2020, après la désinfestation du site, la réfection des anciens bâtiments, la construction de deux autres et l'installation de nouvelles machines. La capacité de transformation de l'usine pour la première phase serait de 50 tonnes par jour. De quoi mobiliser une main d'œuvre d'environ 1 000 personnes dans un premier temps. Bonne nouvelle, même le passif de Fasotex auprès des banques ne serait plus un obstacle à l'ouverture de la nouvelle usine.



AYKA TEXTILE

Le projet de la société turque Ayka Textile, présente en Éthiopie depuis 2006, où elle emploie 7 000 personnes, est sans doute le plus impressionnant. L'usine de transformation de coton envisagée serait estimée à plus de 220 milliards de francs CFA et pourrait générer à terme près de 12 000 emplois directs et 50 000 emplois indirects. Le projet bénéficierait du soutien financier de plusieurs partenaires comme Afreximbank (la Banque africaine d'exportation et d'importation) ou la Banque africaine de développement (BAD). Il est prévu que l'usine dispose de sa propre centrale thermique de 35 MW.

UN CRÉATEUR FONDE SON UNITÉ SEMI-INDUSTRIELLE

Le président Roch Marc Christian Kaboré a inaugurée fin septembre 2018 une unité de transformation burkinabè. L'usine semi-industrielle également située à Koudougou a été installée par le créateur François Yameogo, dit « François I^{er} ». Elle était une suite logique dans le parcours de ce dernier, lui qui est rentré au Burkina en 2008, après une quarantaine d'années d'activité en France, pour confectionner ses collections avec du coton local. Devant les difficultés à obtenir un prêt bancaire, François Yameogo a financé son investissement à hauteur de 100 millions de francs CFA sur fonds propres. L'unité, qui comptait 28 employés fin 2018, teint le fil reçu avant que celui-ci ne soit tissé.

DES DISCUSSIONS AVEC DES GROUPES JAPONAIS ET CHINOIS

L'entreprise japonaise Marubeni Corporation était en prospection en mars 2019 en vue d'installer une usine de filature au Burkina. Une délégation de l'entreprise a été reçue en audience par le ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. En mai 2018, un mémorandum d'entente avait déjà été signé avec le groupe d'ingénierie japonais pour la construction d'une telle unité de transformation intégrée du coton, toujours à Koudougou. Le même mois, une délégation du groupe chinois Orient International a été reçue au ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat au sujet du projet de construction d'un parc industriel textile à Bobo-Dioulasso. Là encore, cette rencontre faisait suite au mémorandum d'entente signé précédemment entre l'État burkinabè et le groupe. Orient international, l'une des plus grandes entreprises chinoises de transformation du coton, a indiqué suite à sa visite avoir soumis une étude de préfaisabilité au ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.



-

Le logo du Faso dan fani a été révélé en avril 2019.

Dans le cadre de la valorisation et de la protection des produits locaux, le gouvernement burkinabè a décidé de labelliser le pagne traditionnel, mais aussi le chapeau de Saponé, le beurre de karité ainsi que les cuirs et peaux tannés à Kaya

-

► FOCUS

UN SALON DÉDIÉ AU TEXTILE

C'est du 27 au 29 septembre 2018 que s'est tenue à Koudougou la première édition du Salon international du coton et du textile (SICOT), un événement créé pour promouvoir l'exploitation de la principale richesse agricole du Burkina Faso. Plus de 600 visiteurs professionnels et 27 délégations étrangères venant d'Afrique, ou encore d'Asie et d'Europe ont assisté à ce rendez-vous placé sous le thème : « la transformation intégrée du coton, facteur de création d'emplois et de richesses ». Parmi elles, des entreprises turques, japonaises, chinoises ou encore indiennes intéressées par les opportunités d'investissement dans la filière au Burkina Faso. L'édition du SICOT prévue les 30 et 31 janvier 2020 a eu pour thème « production et transformation du coton : moteurs d'industrialisation et de croissance économique pour les États africains ».

RÉDUIRE L'INFORMEL ET « CONSOMMER LOCAL »

La contribution des services marchands au secteur tertiaire a été de 60 % en moyenne sur la période 1996-2015. Le problème est que cette contribution, dans le cadre formel de l'économie, ne fait que baisser : elle est passée de 22,7 % du PIB sur la période 1996-2000 à 14,3 % entre 2011 et 2015. C'est la conséquence de l'«informalisation» du tertiaire dans le commerce, les transports, la restauration et des autres services marchands. L'informel contribue bien aux recettes fiscales par le paiement de patentes, mais trop faiblement.

Pour assurer une meilleure contribution du tertiaire à l'économie, le gouvernement cherche à répondre aux défis de l'accompagnement des PME vers leur formalisation et l'accès au crédit. La Banque de développement agricole, qui n'est pas dédiée exclusivement à ce secteur, doit contribuer à solutionner le second enjeu. La loi d'orientation pour la promotion des PME et la charte des PME, adoptées toutes les deux en 2018, définissent quant à elles le cadre général des mesures incitatives en matière d'organisation, de financement, de sous-traitance, de formation, de fiscalité, d'accès aux marchés ou d'accès à des sites aménagés par les PME.

La simplification et la baisse des coûts de création d'entreprise, notamment par le renforcement des guichets uniques dans les chefs-lieux de régions, figure dans la loi d'orientation comme un objectif prioritaire.

Celle-ci réaffirme aussi la nécessité de favoriser l'accès des PME au foncier, notamment dans des zones industrielles et commerciales. La loi engage même l'État à assurer le paiement dans les temps des PME lors de l'exécution de marchés publics, de même que les grandes entreprises à davantage faire appel à elles. Elle vient également formaliser l'avantage accordé depuis quatre ans aux PME dans la commande publique pour favoriser la consommation locale de produits locaux.

LE FASO DAN FANI BOOSTE LE «CONSOMMONS BURKINABÈ»

Cette impulsion vers le « consommons local » a débuté après le renversement du régime Compaoré, notamment à travers un appel lancé pour redonner une place de choix au Faso dan fani, le pagne tissé emblématique du Burkina Faso, à l'occasion de la journée internationale de la femme. Cette mesure a par la suite été entérinée par le gouvernement, qui a également encouragé le port du Faso dan fani dans l'administration, à l'occasion des cérémonies officielles ou dans la décoration de bâtiments administratifs, et même pour la confection des tenues des élèves des écoles publiques.

Par ailleurs, un arrêté daté du 31 janvier 2017 invite désormais les structures étatiques, dans le cadre de leur approvisionnement, à acheter des produits alimentaires locaux.

L'un des premiers produits concernés a été le riz. La liste a été élargie par la suite aux produits manufacturés et artisanaux, aux produits issus du manioc ou encore aux jus. En plus de créer de l'activité et de la

richesse, ces mesures doivent permettre de réduire la part des importations de produits alimentaires dans la balance commerciale, en la faisant passer de 10,10 % en 2015 à 6 % en 2020.

VIANDE, NOIX DE CAJOU, SÉSAME, KARITÉ... LES NOUVEAUX CHAMPIONS DE L'EXPORT ?

Les actions réalisées depuis 2016 pour améliorer le commerce extérieur burkinabè ont permis d'accroître la vente de nouveaux produits comme la noix de cajou et le sésame. De même, la quantité de viande exportée en 2017 a été estimée à 2 642 tonnes, au-delà de la cible des 2 000 tonnes fixée par le PNDES à l'horizon 2020. C'est pour promouvoir ce produit, particulièrement demandé dans la sous-région, que le Burkina a organisé en janvier 2019 son premier salon de l'élevage. En outre, deux autres projets sont actuellement mis en œuvre pour appuyer la commercialisation de mangue séchée et de noix de cajou transformée, mais aussi pour améliorer l'organisation de la filière du beurre de karité. Ces mesures ont permis de porter la part des exportations burkinabè dans le marché régional en 2017 à 3,8 %, dépassant de peu la cible fixée par le PNDES à 3,7 % pour l'année 2018. Pour améliorer le commerce extérieur, les mises en place de la bourse du commerce et de la centrale d'achat des produits de grande consommation reste des défis primordiaux.



► FOCUS LES PÔLES DE CROISSANCE

PÔLES DE CROISSANCE ET ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Pour transformer l'économie burkinabè, le gouvernement met l'accent sur le développement de pôles de croissance et de zones économiques spéciales. L'approche consiste à identifier les zones à fort potentiel économique puis à définir une stratégie de maillage national, afin que chaque pôle local, mis en réseau, devienne un moteur économique.

Pour chaque pôle, l'ambition est d'améliorer les capacités institutionnelles (contrôle qualité, formation, etc.) et de développer des infrastructures (hydrauliques et agropastorales, etc.) ainsi que des services essentiels (banques, télécoms, commerce, etc.). Les opportunités d'investissements y sont donc nombreuses et variées, pouvant être exploitées en partenariat avec l'État. La plupart des projets sont au stade de recherche de financement.

LE PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRÉ

Lancé en 2011 autour du barrage de Bagré (1,7 milliard de m³ de retenue d'eau), c'est le plus avancé des pôles de croissance. Il est situé au centre du pays dans une zone rizicole. Il offre potentiellement 30 000 hectares de terres aménagées, dont près de 5 000 sont déjà irrigués par des canaux de façon gravitaire. L'environnement, qui regroupe de nombreux services (guichet unique du pôle, banques, marchés dédiés, etc.), est propice au développement d'activités d'agrobusiness.

LES DEUX AGROPOLES DE SAMENDÉNI ET DE SOUROU

Ces deux agropoles, situés dans la région des Hauts-Bassins, doivent répondre à la demande de terres non satisfaite par le pôle de Bagré, estimée à plus 60 000 hectares. Le barrage de Samendéni, pièce maîtresse du pôle, a été mise en eau en 2017, après que sa construction a été relancée la même année (elle avait débuté en 2010). Ouvert depuis décembre 2018 à la pêche, il permettra la mise en place d'une zone industrielle agroalimentaire alimentée par la centrale hydroélectrique du barrage.

UN PÔLE DE CROISSANCE DANS LE SAHEL

Il doit optimiser les retombées minières et mettre en valeur le potentiel de croissance des autres secteurs porteurs de la région, de l'élevage notamment, pour bâtir un tissu

économique structuré et viable au-delà de la seule industrie extractive. Cinq études de sauvegarde environnementale et sociale ont été réalisées dans le cadre de ce pôle. Les rapports provisoires de l'analyse économique et financière du projet, de l'analyse des capacités du secteur privé au Sahel et de l'étude de la répartition spatiale des potentialités économiques dans la région sont disponibles.

UN PÔLE TOURISTIQUE À L'EST DU PAYS

Il doit permettre de développer une offre touristique attrayante basée sur le tourisme de chasse. Un projet de document de cadrage de ce pôle existe et la réalisation de l'étude de préféabilité a été lancée en 2018.

DEUX ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES À OUAGADOUGOU ET BOBO-DIOULASSO

Elles doivent contribuer à développer les capacités d'exportation du pays. En plus de ces zones économiques, le PNDES prévoit la construction de trois grappes d'entreprises, notamment des huileries à Bobo-Dioulasso, ainsi que des établissements culturels et hôteliers à Ouagadougou. Une stratégie de promotion des produits de niches doit également être élaborée.



INTERVIEW

« LA ZLECAF POURRAIT FAIRE CROÎTRE NOS EXPORTATIONS AFRICAINES DE 12 % »

HAROUNA KABORÉ

Ministre du Commerce,
de l'Industrie et de l'Artisanat

Pour le Burkina Faso, quels sont les opportunités et les risques contenus dans la mise en place en cours de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ?

En termes d'opportunités, les études

de la CEA montrent que la mise en œuvre de la ZLECAF pourrait faire croître le PIB du Burkina Faso de 1 % et nos exportations africaines de 12 %. En dépit des pertes de recettes douanières, estimées à 1 %, le bien-être général du Burkina Faso augmenterait, en particulier grâce aux recettes provenant de l'importante expansion de ces exportations, notamment du coton-textile, des oléagineux, des cuirs et peaux, du bétail/viande et des minéraux, essentiellement vers les pays africains.

En termes de risques, on pourra observer des pertes de recettes fiscales estimées à 3,6 milliards de francs CFA en moyenne. En effet, le commerce africain du Burkina Faso est concentré sur les pays de la CEDEAO, qui est une union douanière. En 2017, plus de 85 % des importations africaines du Burkina Faso provenaient des pays de la CEDEAO et plus de 90 % de nos exportations vers le continent étaient orientées vers cette zone. Il faut souligner que les instances de

négociations de la ZLECAF ont convenu de retenir 7 % de produits sensibles dont le démantèlement tarifaire sera retardé de treize ans, à compter de la cinquième année consécutive à l'entrée en vigueur de l'accord, et 3 % de produits à exclure du démantèlement tarifaire. Ces mesures permettront à notre pays de limiter les pertes de recettes fiscales éventuelles et de protéger nos secteurs économiques stratégiques.

Quelles sont les principales mesures contenues dans la nouvelle Stratégie nationale d'industrialisation ?

La Stratégie nationale d'industrialisation (SNI) traduit la volonté du gouvernement de promouvoir la transformation des matières premières locales et une industrialisation efficace et durable, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée. Elle œuvre également en faveur de la promotion du sursaut national pour une réelle mise en pratique du slogan « Consommons ce que nous produisons et produisons ce que nous consommons ». La SNI est bâtie autour de la consolidation du tissu industriel existant par la modernisation des installations et la promotion de l'industrie verte, de l'appui à l'élaboration et au développement des projets industriels, du développement des infrastructures industrielles et de la promotion de la durabilité des unités industrielles. À l'horizon 2023, elle doit permettre au Burkina Faso de disposer d'un secteur industriel dynamique,

compétitif et durable en mesure d'accroître sa contribution à la transformation structurelle de l'économie.

Cette orientation globale poursuit plusieurs objectifs : la création par l'industrie, secteur aujourd'hui modernisé et basé sur les technologies et les innovations techniques durables, de davantage de richesses et d'emplois décents ; l'atteinte d'une forte capacité d'initiative et de gestion, induite par l'amélioration de l'environnement des affaires. Cela contribuera à l'augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB (passant de 6,6 % en 2016 à 12 % en 2022) et à l'accroissement de la part des produits manufacturés dans les exportations de biens (passant de 10,6 % en 2014 à 20 % en 2022). Elle contribuera à la mise à disposition d'un tissu dense de PME/PMI viables et innovantes.

La SNI a été pensée autour de cinq axes stratégiques :

- l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et organisationnel d'appui à l'industrie ;
- l'appui à l'élaboration et au développement des projets industriels ;
- la consolidation du tissu industriel existant

par la modernisation des installations et la promotion de l'industrie verte ;

- l'appui à l'amélioration de l'offre de financement du secteur industriel ;
- le développement des infrastructures industrielles et la promotion de la durabilité des unités industrielles.

Le coût global de la mise en œuvre du Plan d'actions 2019-2021 de cette stratégie s'élève à 194,39 milliards de francs CFA.

-
Des mesures permettront de limiter les pertes de recettes fiscales éventuelles
-

Votre ministère parvient-il à réaliser des progrès dans la formalisation des entreprises, notamment dans l'artisanat ?

La structuration du secteur de l'artisanat et la formalisation des entreprises du secteur est une problématique récurrente. C'est pourquoi le gouvernement travaille à l'internalisation du code communautaire de l'artisanat

de l'UEMOA, afin d'assurer une meilleure structuration des métiers de ce secteur. Trois décrets d'application ont déjà été pris à cet effet au sujet des modalités de regroupement des artisans, de la structuration de leurs organisations, de la création d'un cadre national de concertation des acteurs du secteur et des conditions d'exercice des métiers de l'artisanat nécessitant

une compétence spécifique. La formalisation des activités artisanales se manifeste par leur enregistrement au registre des métiers, une obligation du code de l'artisanat de l'UEMOA que le ministère s'attèle à mettre en œuvre. Ainsi, pour tout appui direct, il est exigé une carte professionnelle d'artisans. Avec l'opérationnalisation de la Chambre des métiers de l'artisanat, la dynamique de formalisation des entreprises artisanales est engagée et nous avons déjà enregistré l'immatriculation de 1 165 artisans au registre des métiers de l'artisanat. Avec l'adoption de la loi d'orientation et de la charte des PME en 2017, les entreprises informelles sont incitées à se formaliser pour bénéficier des avantages que prévoient ces textes. En plus de cela, il convient de souligner que les structures d'accompagnements technique et financier exigent désormais un minimum de formalisation. En outre, les avantages du code des investissements sont uniquement accessibles aux entreprises formelles, ce qui les encourage plus encore à se formaliser.

-
**La SNI traduit
 la volonté
 du gouvernement
 de promouvoir
 la transformation
 des matières
 premières**
 -

Êtes-vous satisfait des résultats de l'accompagnement des entreprises burkinabè en difficulté ?

Notre bilan donne des motifs de satisfaction, mais au regard des enjeux liés à la dynamisation du tissu industriel, il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi, le gouvernement travaille à l'abondement suffisant du Fonds de restructuration pour élargir le portefeuille des entreprises bénéficiaires. Ce fonds, créé pour permettre la mise en œuvre du Programme de restructuration des entreprises en difficulté (PRED), a reçu jusque-là une dotation cumulée de 9,5 milliards de francs CFA. Il a permis des engagements cumulés de 11,18 milliards de francs CFA, sans la prise en compte de la reconduction du portage de 400 millions de francs CFA au capital de la société Dafani. Il a par exemple permis le financement des diagnostics stratégiques de 24 entreprises, de 20 plans de restructuration, d'un plan de renforcement de la gouvernance de deux entreprises, sous forme de primes, du suivi des différents plans validés sur une durée maximale de cinq ans et la réalisation de 51 pré-diagnostics par les équipes techniques du Bureau de restructuration et de mise à niveau (BRMN).

UNE LOI POUR PROMOUVOIR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le gouvernement a adopté successivement en septembre 2011 la stratégie de développement des Partenariats public-privé (PPP) et, le 23 mai 2013, la loi portant régime juridique des PPP. Cette dernière vient compléter le dispositif de délégation de service public, prévu dans le décret réglementant les marchés publics de 2008 (modifié en 2012 et 2013).

→ Le recours aux PPP se fait pour les projets figurant dans le programme de PPP adopté par le Conseil des ministres, mais également en lien avec les institutions sectorielles de l'État. Les projets peuvent aussi bien concerner la conception des ouvrages que leur équipement, leur financement, leur maintenance ou leur exploitation. Tout projet de PPP donne lieu à une évaluation préalable puis à des rapports périodiques adressés au ministère de l'Économie des Finances.

→ L'autorité publique peut accorder des subventions, prêts publics, garanties de prêts, des cessions ou des prises de participation au partenaire privé.

→ La procédure d'appel d'offres est privilégiée, cependant la sélection d'un partenaire privé peut se faire sans procédure de mise en concurrence dans des situations précises. C'est notamment le cas lorsqu'un caractère d'urgence est prouvé, lorsqu'une seule entreprise peut offrir le service (pour des raisons de droits de propriété intellectuelle par exemple) ou lorsque la procédure d'appel d'offres n'a pas été concluante et qu'une nouvelle aurait peu de chances d'aboutir.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS, ENTRÉES NETTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



ISOURCE: BANQUE MONDIALE

SERVICES : UN ENVIRONNEMENT PLUS FAVORABLE AUX ENTREPRISES PRIVÉES

L'ambition du gouvernement est de promouvoir les industries de services à forte valeur ajoutée pour soutenir la croissance des secteurs primaire et secondaire. Il s'appuie pour cela sur un secteur financier de plus en plus compétitif et sur une bande passante plus puissante, à même de permettre aux TIC (Technologies de l'information et de la communication) de jouer leur rôle de catalyseur de développement.

Banque
Notre banque à tous !

SIÈGE BADF

Horaires

Du lundi au vendredi
de 7h45 à 16h00
Samedi de 8h30 à 12h00

Services

- ✓ Comptes
- ✓ Dépôts
- ✓ Crédits
- ✓ Cautions
- ✓ Change
- ✓ Transferts
- ✓ Credoc/Remdoc
- ✓ Monétique

Contact

www.badf.bf
Contact@badf.bf
+ 226 25 32 99 00

Banque Agricole du Bénin

CAR



PLUS DE BANQUES POUR AMÉLIORER L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Dans un document publié en décembre 2018, la Banque mondiale qualifie le système bancaire burkinabè de « bien capitalisé et rentable ». Si l'étude, un document de référence pour les consultations qui ont lieu périodiquement avec le pays membre, juge que le système bancaire est « peu développé », il faut souligner qu'il part de loin et qu'il ne cesse de se développer depuis une décennie.

DEUX NOUVELLES BANQUES PRIVÉES BURKINABÈ

Wendkuni Bank International, filiale du groupe Planor Afrique qui est un groupe diversifié de l'homme d'affaires burkinabè Apollinaire Compaoré déjà présent dans les télécoms, les assurances et la distribution, a inauguré ses activités le 29 juin dernier à Ouagadougou. Le capital de 12 milliards de francs CFA de l'institution, qui veut être un levier du financement des PME/PMI, est également réparti avec la Banque régionale des marchés du Sénégal, l'Union des assurances du Burkina et des investisseurs privés burkinabè.

De son côté, la Banque de l'habitat du Burkina Faso (BHBF), qui cherchait un repreneur, est devenue International Business Bank (IB Bank) après l'arrivée à son capital d'un

nouvel actionnaire privé, Mahamadou Bonkougou, P.-D.G. de l'entreprise de BTP Ebo-maf. Elle est entrée en activité en février 2019.

DIX ANS DE CROISSANCE

Mais le renouvellement de la place financière burkinabè est plus antérieur encore. Après le rachat de la Banque commerciale et agricole du Burkina (BACB) en 2008 par le groupe panafricain Ecobank, devenue pour un temps la première banque du pays, ce fut au tour de la Banque internationale du Burkina (BIB) de passer dans le giron du nigérian United Bank for

Africa (UBA). Au même moment, la Financière du Burkina faisait sa mue pour devenir Coris Bank international, aujourd'hui leader du marché.

L'arrivée en 2011 du groupe marocain Attijariwafa Bank a continué de renforcer la compétitivité du système bancaire national. La Banque de l'Union, filiale d'un groupe bancaire malien qui lorgne sur le marché de l'immobilier, y a fait son entrée en 2015, deux ans avant le groupe camerounais Afriland. Si de nouvelles banques entrent en activité au Burkina, le secteur bancaire reste néanmoins concentré

Un système bancaire « bien capitalisé et rentable »

Inclusion financière : le mobile banking en plein essor

Même en hausse, l'inclusion financière demeure faible. Moins de 25 % de la population détenait un compte dans une institution financière en 2018 et moins de 10 % de la population a pu emprunter auprès d'institutions financières, ce qui freine le développement du secteur privé.

C'est la raison pour laquelle les autorités ont lancé une feuille de route 2018 -2022 pour l'inclusion financière, compatible avec la stratégie régionale adoptée par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Cette stratégie d'inclusion financière ambitionne de développer la microfinance, d'améliorer l'analyse des risques et les services financiers numériques et mobiles. Sur ce dernier point, les opérations d'argent mobile connaissent déjà un essor rapide. Le nombre de points dédiés à ces services a été multiplié par cinq sur la période 2014 - 2017, ce qui ouvre une nouvelle possibilité d'intégrer les personnes dépourvues de compte bancaire dans le système financier.



autour de trois institutions : Coris Bank (19,5 % de parts), suivi par la filiale burkinabè de BMCE Bank of Africa (17 %) et par Ecobank (16,5 %).

DES RATIOS DE QUALITÉ, UNE PRUDENCE EXCESSIVE ?

Les ratios de fonds propres des banques burkinabè restent dans l'ensemble supérieurs aux normes prudentielles de la sous-région. Le risque de crédit est globalement maîtrisé puisque le volume des prêts improductifs est toujours resté faible, y compris pendant la transition politique de 2014 - 2015. Les risques systémiques sont donc globalement maîtrisés, le système bancaire se caractérisant par sa solvabilité, sa liquidité et sa prudence en matière de prêts. Une prudence excessive ?

La question mérite d'être posée car malgré les progrès récents, le marché bancaire burkinabè doit « améliorer sa capacité à soutenir l'économie réelle pour que les autorités puissent atteindre leurs objectifs de développement »,

souligne la Banque mondiale, qui poursuit : « D'importants obstacles subsistent pour accéder au crédit, en particulier pour les femmes, les populations vivant en zones rurales et le secteur agricole. »

Alors que le secteur agricole emploie près de 80 % de la population et représente environ 25 % du PIB, il ne reçoit que 5 % des crédits. « En revanche, indique la Banque mondiale, le commerce (12 % du PIB) et les BTP (7 % du PIB) perçoivent respectivement 29 % et 16 % des crédits environ. » C'est pour rééquilibrer la répartition des prêts que le gouvernement a inauguré en 2019 la Banque agricole du Faso (BADF, Voir page 103).

La répartition inégale du crédit se manifeste aussi dans sa concentration : les cinq premiers créanciers, dont les entreprises publiques Sonabhy (importation de pétrole) et Sofitex (coton), représentent environ 10 % des crédits à l'économie. Au total, ce taux de crédit à l'économie burkinabè s'est établi à 33,1 % en 2018, pour une cible de 31,5 %, contre 32,9 % en 2017.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES POUR 100 000 ADULTES

(SOURCES : ENQUÊTE SUR L'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS DU FMI ; ESTIMATIONS DES SERVICES DU FMI)

2014		2,8	Agences de banques commerciales
		7,3	Établissements de microcrédit
		38,7	Points de vente actifs de services d'argent mobile
2017		2,9	Agences de banques commerciales
		7,1	Établissements de microcrédit
		196	Points de vente actifs de services d'argent mobile

► FOCUS

UNE BANQUE DÉDIÉE AU SECTEUR AGRICOLE

« La Banque agricole du Faso est très importante dans ma vision pour un Burkina prospère dont l'agriculture, l'élevage et les autres activités de production sont les maillons essentiels de l'économie », a déclaré le président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré lorsqu'il a lancé, le 29 mars dernier, à Ouagadougou, les activités de la Banque agricole du Faso (BADF).

Le nouvel établissement veut être la banque de financement de l'agriculture au Burkina Faso. Elle aura pour but de mobiliser l'épargne populaire en milieu rural et de financer, notamment, l'agrobusiness. Elle se positionnera aussi, notamment pour assurer sa rentabilité et sa pérennité, comme une banque universelle moderne au service de tous les Burkinabè des campagnes. Ancrée dans le monde rural, elle reste ouverte au financement des autres secteurs de l'économie.

La quinzième banque du Burkina Faso

Ce nouvel établissement est doté d'un capital de 14,8 milliards de francs CFA, abondé majoritairement par l'État via le Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES), la Loterie nationale du Burkina, la Caisse de retraite des fonctionnaires, ainsi que des entrepreneurs privés locaux. Son conseil d'administration est composé de dix membres, dont trois représentants du monde rural. La BADF, dont le siège est à Ouagadougou, ouvrira prochainement des agences dans les villes de Bobo-Dioulasso et de Dédougou puis, progressivement, dans l'ensemble des provinces du pays.

Dans la foulée du lancement de ses activités, la BADF, quinzième banque du paysage financier burkinabè, a indiqué avoir obtenu un accord de financement de 6,3 milliards de francs CFA auprès de la Banque africaine de développement (BAD). Des ressources qui vont notamment permettre la mise en place d'une assurance agricole pour assurer le remboursement des crédits, en cas de calamités naturelles.

TIC : DES FLUX INTERNET EN CROISSANCE

Le développement de la couverture 3G au Burkina Faso, puis de la 4G depuis le début de l'année, a permis de faire exploser le nombre d'utilisateurs d'Internet, avec plus de six millions d'abonnés à l'Internet mobile en 2019. Les autorités travaillent à accroître une offre générale qui était insuffisante, irrégulière et coûteuse il y a encore quatre ans, pour répondre à une demande qui ne cesse de croître. Le déploiement de la fibre optique et la construction d'un réseau dorsal national font partie de leurs priorités.

UN CATALYSEUR DE DÉVELOPPEMENT INDISPENSABLE

Le Burkina Faso avec sa population jeune, son renouveau démocratique et sa croissance économique, ne peut faire l'économie d'un secteur des TIC performant, tant celui-ci est un catalyseur de développement. D'un point de vue réglementaire, le pays a procédé à la libéralisation complète du secteur des TIC et mis en place une Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). La possibilité est ainsi offerte aux investisseurs privés d'intervenir directement ou en partenariat avec l'État dans de nombreux projets, que cela soit dans les infrastructures, dans l'équipement de technopôles industriels

ou universitaires, dans le projet e-gouvernement ou encore dans la création d'espaces numériques (université virtuelle).

Le PNDES ambitionne d'augmenter la contribution des postes et télécommunications au PIB de 2,4 % en 2015 à 4 % en 2020. La proportion des entreprises utilisant Internet devrait quant à elle atteindre 18 % en 2020 (4,1 % en 2009), et l'utilisation des ordinateurs devrait atteindre 35 % en 2020 contre 7,9 % en 2009.

le débit de la bande passante est passé de 16 Gbps en 2017 à 39,3 Gbps en 2018

UN DOCUMENT DE PLANIFICATION ADOPTÉ EN 2019

Le Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN), un document de planification à moyen et long terme consacré au déploiement des infrastructures numériques à haut et très haut débit, a été adopté le 3 juillet 2019. La première pierre pour la construction d'un bâtiment devant abriter le point d'atterrissage virtuel (PAV) et le point d'échange Internet (IXP), eux-mêmes réalisés dans le cadre du projet Backbone National de Télécommunications (PBNT), a été posée en juillet dernier. Cette infrastructure vise le désenclavement numérique des régions des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun.

UNE BANDE PASSANTE EN HAUSSE

Le débit de la bande passante est déjà passé de 16 Gbps en 2017 à 39,3 Gbps en 2018, dépassant ainsi la cible de 20 Gbps fixée pour cette même année. La proportion des personnes ayant utilisé Internet au cours des douze derniers mois a quant à elle atteint 31,26 %, contre 24 % en 2017. Cette performance a été rendue possible par le déploiement de 295 km de fibre optique, portant à 943 km le linéaire total déployé sur la période 2016 - 2018. La phase 1 du réseau dorsal numérique burkinabè compte déjà 2 001 km sur un total de 5 443 km à réaliser. 390 sites ont par ailleurs été raccordés au Réseau informatique national de l'administration (RESINA), dans le cadre du projet qui vise à mettre à disposition de l'administration l'infrastructure Cloud.

LA 4G DISPONIBLE DEPUIS JANVIER 2019

Orange, la filiale locale de l'opérateur français, arrivée en 2016 sur le marché burkinabè à travers le rachat d'Airtel Burkina, a acquis en janvier 2019 la première licence 4G du pays.

PARC DES ABONNEMENTS À LA TÉLÉPHONIE MOBILE (SOURCE : ARCEP)

1 ^{er} trim. 2019		19 731 861
1 ^{er} trim. 2015		13 497 951

Onatel, filiale du groupe Maroc Telecom, à qui Orange a ravi la place de leader, a acquis la licence deux mois plus tard. Disponible dans les plus grandes communes du pays, elle permet de surfer sur le Net dix fois plus vite qu'avec la 3G.

ABONNEMENTS ET CHIFFRES D'AFFAIRES, PAR OPÉRATEUR, AU PREMIER TRIMESTRE 2019 (SOURCE : ARCEP)

	Abonnements	Internet mobile	Chiffre d'affaires (milliards francs CFA)
Orange	8 848 012	3 154 354	44,90
Onatel	7 777 350	2 695 354	31,86
Telecel	3 106 499	490 161	13,17

ÉCONOMIE GÉNÉRÉE PAR LE SECTEUR MOBILE EN 2018 (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA) (SOURCE : ARCEP)

Chiffre d'affaires : 325,6
Investissements dans le réseau : 49
Impôts et taxes : 69

TOURISME, CULTURE ET ARTISANAT : DES JOYAUX À POLIR

La difficile situation sécuritaire du Burkina Faso pourrait laisser penser qu'il n'est pas utile de s'attarder sur les opportunités d'investissement dans le secteur touristique. Ces opportunités existent pourtant, notamment parce que le pays a décidé de porter au sein d'un même ministère les velléités de développement de sa riche culture, de son artisanat et de son tourisme.

Traditionnellement, le Burkina touristique est présenté en quatre grandes zones géographiques :

→ Ouagadougou est le siège du tourisme d'affaires, de conférence et des grands rendez-vous culturels internationaux.

→ La zone de l'Ouest est le territoire du tourisme de villégiature, avec ses sites naturels pittoresques autour de Bobo-Dioulasso et de Banfora.

→ La zone du Sahel séduit les touristes avides d'insolite avec ses dunes de sable et ses caravanes.

→ La zone de l'Est est la zone par excellence du tourisme cynégétique. C'est la zone des grandes réserves et parcs naturels du pays (parc national d'Arly, réserve partielle de Pama, parc national du W, etc.).

OUAGADOUGOU : CAPITALE CULTURELLE AFRICAINE

La zone de Ouagadougou est naturellement celle qui nourrit le plus de promesses. Les attaques terroristes qui ont, comme au nord, à l'est ou à l'ouest, frappé depuis 2005 la capitale, n'ont jamais empêché la tenue des rendez-vous panafricains annuels qui depuis des décennies participent à l'identité du Burkina Faso. C'est le cas du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco), qui s'est déroulé sans encombre aussi bien en 2017 qu'en 2019, et dont la première édition remonte à 1969. Autre biennale incontournable, le Salon international de l'artisanat africain (SIAO). Créé en 1988, il a tenu sa 15^{ème} édition durant une semaine en octobre 2018. Les Récréatras, espace panafricain d'écriture, de création, de recherche et de diffusion théâtrales, créées en 2008, se sont tenues au même moment.

Ce patrimoine est non seulement préservé, mais aussi enrichi, avec des événements

68,91 %

des touristes enregistrés dans le pays en 2016 étaient Burkinabè.

comme le Festival Ciné Droit Libre, créé en 2004, ou les Journées cinématographiques de la femme africaine de l'image, créées en 2010. Enfin, que dire du monument sportif qu'est le Tour du Faso, la plus célèbre compétition cycliste du continent, qui a continué de se tenir depuis 2015 malgré les premiers attentats enregistrés dans le pays.

PLUS DE CAPACITÉS HÔTELIÈRES

Dans le même temps, Ouagadougou continue d'attirer un tourisme d'affaires et de conférences, notamment grâce au développement rapide ces quinze dernières années de l'industrie minière. Il n'est donc pas étonnant que les capacités d'hébergement soient en forte augmentation. Les établissements touristiques d'hébergement sont passés de 240 en 2006 à 633 en 2016, avec une capacité d'accueil de 8 685 chambres pour 17 136 places/lits. Ceux-ci se concentrent logiquement dans les grandes villes, au premier titre desquelles Ouagadougou, suivie de Bobo-Dioulasso et Koudougou (55 % de la capacité d'accueil du pays).

LES BURKINABÈ SOUTIENNENT LE TOURISME

Si les investissements dans les autres régions du pays ont été en partie impactés par la situation sécuritaire, il faut noter que le

tourisme est de plus en plus soutenu par les voyages internes des Burkinabè. Ces dernières années, la courbe traditionnelle du tourisme burkinabè s'est inversée avec une nette progression du tourisme interne, qui a représenté 68,91 % du total (488 351 personnes) en 2016.



► FOCUS

ARTISANAT : DES TALENTS À ACCOMPAGNER

Avec l'artisanat, le Burkina Faso dispose d'un secteur de production de biens porteur d'identité et reflet de la richesse de la soixantaine de communautés ethnoculturelles qui peuplent le pays. L'industrialisation des arts appliqués tels que le tissage, le design d'objets et de mobilier, la photographie, la mode, l'habillement et ses accessoires, la maroquinerie ou la bijouterie occupent une part importante dans le commerce mondial des produits culturels. Ce potentiel artisanal important, troisième pourvoyeur d'emplois dans le pays après l'agriculture et l'élevage, reste pourtant sous exploité. Bien que marqué par une multiplicité de structures d'encadrement, ces dernières demeurent inadaptées à l'évolution du secteur, ce qui le confine dans l'informel. Les produits et services de l'artisanat souffrent par ailleurs d'un manque de compétitivité, rendant difficile leur accès aux crédits et aux marchés national et international, et qu'ils souffrent dans le même temps d'une concurrence déloyale de la part des produits importés.

LES PREMIERS RÉSIDANTS DU VILLAGE ARTISANAL DE BOBO-DIOULASSO

Pour améliorer le secteur de l'artisanat, plusieurs actions ont été initiées depuis quatre ans. C'est le cas de la mise en œuvre des investissements structurants identifiés dans le PNDES : les travaux de construction de la deuxième phase du Village artisanal de Bobo-Dioulasso ont ainsi débuté en avril 2018 et ses premiers résidents sont attendus à la fin de l'année 2019. De la même façon, un projet de convention a été conclu et signé le 14 décembre 2018 dans le cadre du projet de construction du Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton (CNATAC).

2 200 artisans ont été par ailleurs immatriculés et disposent d'une carte professionnelle en 2017 et 2018, alors que 125 unités de productions artisanales équipées ont été construites. Fruit de la coopération entre le Burkina Faso et l'Autriche, le projet d'appui à l'artisanat au Burkina Faso a permis pendant plus de trois ans d'accroître le revenu de plus de 2 000 artisans dans trois filières porteuses : l'agroalimentaire, le textile et les cuirs et peaux. L'accompagnement des associations culturelles pour leur formalisation s'est poursuivi à travers la mise en place du Bureau de la Fédération des industries de la mode du Burkina Faso (FIM-BF).



Récréatrices

SANTÉ : PLUS D'INFRASTRUCTURES DE PROXIMITÉ ET DE SOIGNANTS

Pour améliorer l'accès des Burkinabè à un système de santé de qualité, le gouvernement met l'accent depuis quatre ans sur la construction d'infrastructures sanitaires, la formation de spécialistes et le recrutement d'agents communautaires, en accordant une attention particulière à la protection de la mère et de l'enfant.

GRATUITÉ DES SOINS

À cet effet, le gouvernement a en effet lancé en avril 2016 une politique de gratuité des soins au profit des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes. 34 millions d'actes médicaux ont été réalisés grâce à cette mesure entre son lancement et octobre 2018, dont 22 millions en faveur d'enfants de moins de cinq ans et 12,3 millions en faveur des femmes enceintes. Au total, l'opération a déjà mobilisé près de 79 milliards de francs CFA. Cela a participé à la baisse du taux de mortalité maternelle intrahospitalière, passé de 130 % en 2016 à 59 % en 2018, alors que la létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de cinq ans est passée de 2 % en 2016 à 1 % en novembre 2018. Néanmoins, si la gratuité a contribué à améliorer l'utilisation des services de santé, elle a aussi rencontré des difficultés de mise en œuvre : ruptures de médicaments et des outils de gestion, notamment des ordonnances, insuffisance d'informations, vente parallèle de médicaments, abus de facturation... Autant de faiblesses que les autorités tentent aujourd'hui de corriger.

INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Bien que le bilan fasse état de retards importants, l'accroissement des infrastructures sanitaires et le renforcement de leurs niveaux d'équipements a permis en quatre ans de réduire l'éloignement des services de santé. 33 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) des chefs-lieux de communes ont été transformés en centres médicaux (CM) entre 2016 et octobre 2018, dans le cadre d'un projet qui vise la transformation de 286 CSPS. Sur la même période, 220 nouveaux CSPS ont été construits ou réhabilités.

L'État burkinabè a bénéficié en juin 2018 d'un prêt de 46 milliards de francs CFA auprès des banques allemande Commerzbank et néerlandaise ABN-AMRO pour la construction d'un centre hospitalier universitaire à Bassinko, dans la périphérie de Ouagadougou. Le Centre hospitalier régional universitaire de Dédougou était en cours de construction en octobre 2018, alors que les entités de Fada N'Gourma et Gaoua étaient en cours de montages financiers.

PLUS DE SOIGNANTS

6 106 agents de santé ont été recrutés ou admis en formation de spécialisation entre 2016 et octobre 2018, dont 793 médecins. En outre, l'optimisation de la gestion des ressources humaines a permis de faire en sorte que chaque Centre hospitalier régional

dispose désormais d'au moins deux gynécologues, deux cardiologues et d'au moins un chirurgien. L'offre médicale de proximité s'est également accrue avec le recrutement jusqu'à la fin de l'année 2017 de 17 668 agents de santé à base communautaire au profit de l'ensemble des villages du pays. Le projet qui a pour objectif de faire en sorte que tous les villages et les secteurs urbains soient couverts par au moins deux agents de santé à base communautaire est pratiquement réalisé. Les recrutements, couplés à la rationalisation des ressources humaines, font que le ratio infirmier par habitants est passé de un pour 2 663 en 2016 à un pour 2 325 en 2018.

D'un point de vue réglementaire, le Burkina a adopté en 2017 une loi sur la fonction publique hospitalière et, l'année suivante, une réforme portant sur la régulation pharmaceutique, qui a amené à la création de l'Autorité nationale de réglementation pharmaceutique (ANRP).

-

**Le taux de mortalité
maternelle
intrahospitalière,
passé de 130 % en 2016
à 59 % en 2018**

-



LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE A SON PREMIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le tout premier directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU), Yves Justin Kinda, a pris ses fonctions le 5 novembre 2018. Il a la charge de mettre en place le processus d'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle (RAMU), qui vise un taux de couverture de 25 % à l'horizon 2020.

ÉDUCATION : FORMER MIEUX ET POUR LES BESOINS DU MARCHÉ

« Développer le capital humain pour transformer structurellement l'économie » est un engagement porté par le programme présidentiel, aujourd'hui décliné dans le Plan national de développement économique et social (PNDES). Le gouvernement refonde pour cela depuis quatre ans le système éducatif pour que l'école soit obligatoire, effectivement accessible à tous et de qualité. Au niveau supérieur, il améliore les filières scientifiques et les formations professionnelles pour mieux faire coïncider offre de compétences et besoin en emplois.

Le gouvernement alloue davantage de ressources au secteur de l'éducation

PLUS DE MOYENS POUR LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

La loi burkinabè rend l'école gratuite et obligatoire jusqu'à seize ans. Mais jusqu'en 2015, les dotations insuffisantes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales (MENA) ont empêché de construire les infrastructures scolaires nécessaires à sa réalisation. Les solutions d'urgence parfois trouvées, comme les classes sous paillettes, n'ont fait que créer de nouvelles problématiques. Outre les limites budgétaires, la défaillance des entreprises nationales à livrer les infrastructures dans les temps et les

longues procédures des marchés publics sont également en cause.

Dès 2016, le gouvernement a alloué davantage de ressources au secteur, afin que celles-ci ne servent pas uniquement à apurer le passif des années précédentes. Le nombre de classes sous paillettes est passé de 4 353 en 2015 à 3 094 dès 2017. 55 lycées ont été construits dans le même temps, alors que l'accès aux latrines, à l'eau et à l'électricité a été amélioré. Beaucoup reste à faire et l'important projet de construction de 45 collèges d'enseignement et de formation techniques et professionnels a notamment pris du retard.

DES RECRUTEMENTS MASSIFS POUR DES ÉLÈVES TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Pour répondre aux besoins d'encadrement, 16 535 nouveaux enseignants formés ont été recrutés de 2016 au 31 août 2018. De la même manière, 120 encadreurs et 5 871 professeurs de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) ont été recrutés entre 2016 et 2017. Résultat : les effectifs d'élèves ont augmenté à tous les niveaux. Ceux du préscolaire sont passés de 55 003 en 2016 à 81 931 en 2018, ceux du primaire

de 2 873 049 à 3 206 060, ceux du post-primaire de 876 820 à 1 050 354, et ceux du secondaire de 181 343 à 230 653 sur la même période.

DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le PNDES faisait en 2016 un état des lieux sans concession de l'enseignement supérieur, le décrivant comme faible qualitativement et quantitativement et présentant un caractère généraliste trop peu professionnalisant. C'est pourquoi les efforts des autorités se sont portés sur le retard infrastructurel à rattraper dans l'enseignement supérieur en prenant soin de résorber les

différences géographiques entre Ouagadougou et la province. D'un point de vue académique, le gouvernement privilégie l'enseignement technique et professionnel ainsi que la formation scientifique, afin de mieux répondre aux besoins du marché dans l'agriculture, l'agro-industrie ou encore l'industrie extractive.

Sept bâtiments pédagogiques au profit des universités publiques (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Dédougou, Ouahigouya et Fada N'Gourma) ont été construits et équipés. Plusieurs amphithéâtres, de 300 à 2 500 places, ont également été édifiés. Quatre nouveaux Centres universitaires polytechniques (CUP) ont été construits à Gaoua, Kaya, Dori et Tenkodogo, alors que les CUP de Ouahigouya, Dédougou et Fada N'Gourma ont été



transformés en universités, disposant d'une certaine autonomie. Entre 2016 et 2017, le nombre d'enseignants, tous grades confondus, est passé de 1 620 à 1 734 dans les Institutions d'enseignement supérieures publiques (IESP).

FORMATION

Toujours avec l'ambition de mieux faire coïncider les formations professionnelles avec les possibilités nationales d'emplois, trois référentiels Formation technique et

professionnelle (FTP) ont été élaborés dans l'agro-industrie : le Brevet d'études professionnelles (BEP) agroalimentaire, option fabrication d'aliments pour animaux, le BEP option transformation et conservation de la viande, ainsi que le BEP zootechnique, option production animale.

Le projet qui vise la construction de cinq Collèges d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) dans les communes de Sapouy, Gourcy, Sebba, Kongoussi et Sindou a démarré en 2018, de

même que la construction de quatre lycées professionnels sur cinq programmés cette même année à Tenkodogo, Manga, Zorgho et à Kaya.

VERS UN TECHNOPOLE TIC/ÉNERGIE RENOUELABLE

Dans le secteur de la recherche et de l'innovation, appelé à accompagner voire accélérer la transformation structurelle

de l'économie, une étude de pré-faisabilité pour la mise en place du technopole TIC/Énergie renouvelable est en cours de réalisation. Elle intervient dans le cadre du projet d'implantation de parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso et de la création d'un ensemble de trois technopôles, qui ont pris du retard. Quant à la construction des bâtiments administratifs et des nouveaux laboratoires elle se poursuit au Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST) de Ouagadougou.



OBJECTIFS CHIFFRÉS DU PNDES DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE (EN %) (SOURCE : PNDES, RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'ANNÉE 2018)

	2015	2018	2020 (cible)
Taux d'achèvement au primaire	58,5	62,99	75,6
Taux d'achèvement au post-primaire	24,2	40,31	38,2
Proportion des effectifs de l'EFTP	3,4	9,31	16
Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale	1,1	6 (cible)	15
Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés	4,5	10 (cible)	15
Nombre de classes sous paillettes	4 353	2 913 (cible)	0

ALLIANCE PUBLIC/PRIVÉ POUR FORMER LES BURKINABÈ

L'adoption du Plan d'actions triennal (PAT) 2018-2020 de la politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP) permettra d'atteindre 88 320 formés dont 30 % de femmes (28 596) et 3 600 issus de groupes spécifiques (personnes vivant avec un handicap, filles en difficultés, etc.). En février dernier a déjà été adoptée la charte de partenariat public/privé en matière de formation et d'insertion professionnelle. Elle a pour objectif principal de développer le partenariat entre le public et le privé en matière de formation et d'insertion professionnelle au Burkina Faso.

LES INSTITUTIONS EN CHARGE DE LA FACILITATION DES INVESTISSEMENTS AU BURKINA FASO

→ L'Agence burkinabè des investissements (ABI)

www.investburkina.com

L'Agence Burkinabè des Investissements est le coordonnateur au plan national de la promotion des investissements. Elle fédère, coordonne et rationalise l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion des investissements. Étant au cœur du dispositif du Plan national de développement économique et social (PNDES), l'agence est chargée de :

- Promouvoir les opportunités d'investissement et le climat des affaires au Burkina Faso
- Accueillir les investisseurs privés et faciliter les contacts avec les acteurs locaux
- Informer les investisseurs sur les mesures incitatives et le cadre réglementaire institués par le Gouvernement
- Assister les investisseurs dans les démarches administratives et dans les différentes étapes de vie de leurs projets.

→ Le Conseil présidentiel pour l'investissement (CPI)

<https://cp-investburkina.com>

→ L'Agence pour la promotion des exportations du Burkina (APEX)

www.apexb.bf

→ La Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

www.cci.bf

→ La Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF)

www.me.bf

→ les Centres de formalités des entreprises (CEFORE)

→ le Centre de facilitation des actes de construire (CEFAC)

→ La Direction des guichets uniques du commerce et de l'investissement (DGU-CI)

Le Guichet unique du foncier (GUF)

+226 25 30 52 59/87

→ L'Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises (AFP-PME)

<http://www.afppme.bf>

Présidence du Faso

Direction de la communication : 03 BP 7030 - Ouagadougou 03

Tél.: +226 25 49 83 00

www.presidence.bf